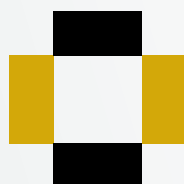




RAPPORT  
ANNUEL  
2014



Chambre de la  
Sécurité  
Financière

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MISSION DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE</b>	<b>3</b>
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
<b>COMITÉ DE GESTION</b>	<b>4</b>
RENOUVEAU À LA DIRECTION DE LA CHAMBRE	5
<b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b>	<b>6</b>
RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	13
<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE</b>	<b>16</b>
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	24
<b>RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>	<b>25</b>
RAPPORT DU COMITÉ DE VIGIE RÉGLEMENTAIRE	26
<b>COMITÉS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>	<b>28</b>
RAPPORT DU COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ASSURANCE DE PERSONNES	29
<b>RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION</b>	<b>30</b>
RAPPORT DU COMITÉ DES SECTIONS	31
<b>RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FINANCES</b>	<b>32</b>
ÉTATS FINANCIERS	33
<b>PRIX EXCELLENCE</b>	<b>46</b>
TITRES A.V.C. ET A.V.A. ET DÉSIGNATION C.A.A.S.	47
<b>COLLÈGE ÉLECTORAL</b>	<b>48</b>
PROFIL DES MEMBRES	52
<b>ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b>	<b>55</b>
PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	55



LA CHAMBRE JOUE UN RÔLE  
IMPORTANT AFIN QUE LE PUBLIC  
AIT ACCÈS À DES SERVICES  
ET À DES CONSEILS DE  
PROFESSIONNELS COMPÉTENTS.

# MISSION DE LA CHAMBRE

La Chambre de la sécurité financière est un organisme d'autoréglementation reconnu par la Loi sur la distribution de produits et services financiers. Elle encadre quelque 32 000 professionnels de la distribution de produits et services financiers œuvrant partout au Québec.

La Chambre a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres, qui exercent dans l'une ou l'autre des disciplines et catégories d'inscription suivantes : courtage en épargne collective, planification financière\*, assurance de personnes, assurance collective de personnes et courtage en plans de bourses d'études.

Elle veille aussi à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt de leurs clients. La mission de la Chambre s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

La Chambre joue donc un rôle important afin que le public ait accès à des services et à des conseils de professionnels compétents.

\* Pour la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie et à la discipline.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

### PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**LYNE GAGNÉ, MBA**  
Représentante de la catégorie d'inscription  
du courtage en épargne collective

### PREMIER VICE-PRÉSIDENT

**ANDRÉ DI VITA**  
Représentant de la discipline de l'assurance  
collective de personnes

### DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

**M<sup>e</sup> STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D.**  
Membre indépendant nommé par  
le ministre des Finances du Québec

### ADMINISTRATEURS

**M<sup>e</sup> ANNE CÔTÉ, LL.B.**  
Membre indépendante nommée  
par le ministre des Finances du Québec

**NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.**  
Représentante de la discipline  
de la planification financière

**DANIEL GUILLETTE, A.V.C.**  
Représentant de la discipline  
de l'assurance de personnes

**PAULETTE LEGAULT, FCPA, CGA, CRHA, ASC**  
Membre indépendante nommée  
par le ministre des Finances du Québec

**SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., MBA, Pl. Fin.**  
Représentante de la discipline  
de l'assurance de personnes

**MARCEL MARTIN, A.V.A., Pl. Fin.**  
Représentant de la catégorie d'inscription  
du courtage en épargne collective

**MARTINE MERCIER**  
Membre nommée par l'assemblée  
des membres de la Chambre

**GEORGES E. MORIN, IAS.A.**  
Membre indépendant nommé  
par le ministre des Finances du Québec

**M<sup>e</sup> FRANÇOIS D. RAMSAY**  
Membre indépendant nommé  
par le ministre des Finances du Québec

**SOPHIE VALLÉE**  
Représentante de la catégorie d'inscription  
du courtage en plans de bourses d'études

### PERMANENCE

**LUC LABELLE, M.Sc., IAS.A.**  
Président et chef de la direction\*

**M<sup>e</sup> MARIE ELAINE FARLEY**  
Vice-présidente aux affaires juridiques  
et corporatives et secrétaire de la Chambre

## COMITÉ DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2014

**LUC LABELLE, M.Sc., IAS.A.**  
Président et chef de la direction\*

**M<sup>e</sup> MARIE ELAINE FARLEY**  
Vice-présidente aux affaires juridiques  
et corporatives et secrétaire de la Chambre

**M<sup>e</sup> CAROLINE CHAMPAGNE, B.C.L., LL.B., MBA**  
Syndique

**LYNE BOISVERT, CPA, CA**  
Directrice des services administratifs

**NANCY DE BRUYN**  
Directrice de l'information et des communications

**MICHÈLE HÉLIE**  
Directrice au développement professionnel  
et à la conformité des pratiques

**NATHALIE LAJEUNESSE**  
Directrice de la gestion de la formation

**M<sup>e</sup> BRIGITTE POIRIER, LL.L.**  
Directrice des enquêtes

## RENOUVEAU À LA DIRECTION DE LA CHAMBRE

La fin de ce triennat est marquée par un renouvellement au sein du leadership de la Chambre. Ainsi, après avoir dirigé la Chambre pendant près de dix ans, M. Luc Labelle a quitté ses fonctions en mars 2015. Sous sa présidence, la Chambre a connu un essor stratégique important et s'est fait reconnaître dans l'industrie pour ses approches novatrices qui l'ont menée au rang des meilleures organisations d'encadrement du Canada. M. Labelle a été au cœur du processus de migration des sections, un projet de longue haleine concrétisé en 2014. Au nom de la Chambre et de ses membres, nous le remercions pour le travail accompli et nous lui souhaitons un franc succès dans la poursuite de sa carrière.

Le conseil d'administration de la Chambre a confié à M<sup>e</sup> Marie Elaine Farley, actuelle vice-présidente aux affaires juridiques et secrétaire de la Chambre, le rôle de présidente et chef de la direction par intérim. M<sup>e</sup> Farley cumule plus de 14 années d'expérience diversifiée au sein de la Chambre. À travers les différents mandats assumés par la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives, elle a dirigé des dossiers stratégiques pour la Chambre, ses membres et le public, dont la réalisation de plusieurs mémoires et du site Info-déonto ainsi que la création et la mise en place du premier cours obligatoire en conformité.

Membre du Barreau du Québec et diplômée de l'Université Laval en droit civil, M<sup>e</sup> Farley possède d'importantes certifications en matière d'enquête, d'assurances et de valeurs mobilières décernées par des organismes canadiens et américains reconnus. M<sup>e</sup> Farley siège depuis 2007 au Comité de surveillance des fonds de placement du Barreau du Québec. Au cours des dernières années, elle a fait partie de différents groupes de travail, dont celui constitué par l'ancien ministre des Finances Raymond Bachand visant à réduire la vulnérabilité des personnes ayant recours à une assistance dans la gestion de leurs biens ainsi que celui portant sur la protection des épargnants, mis sur pied par le Barreau du Québec et présidé par Claude Béland.

Les qualités de M<sup>e</sup> Farley ont été plusieurs fois reconnues : elle a été récipiendaire du prix Avocate de l'année, catégorie contentieux, décerné par l'Association du jeune Barreau de Montréal dans le cadre du gala Les leaders de demain, a été choisie parmi « Les Incontournables » du magazine *Premières en affaires* et a été finaliste aux prestigieux Prix Femmes d'affaires du Québec.

**LYNE GAGNÉ, MBA**  
Présidente du conseil d'administration

\*M. Luc Labelle a quitté ses fonctions en mars 2015.

# RAPPORT DE LA DIRECTION



**LYNE GAGNÉ, MBA**  
Présidente du conseil  
d'administration



**M<sup>e</sup> MARIE ELAINE FARLEY**  
Présidente et chef de la  
direction par intérim

La Chambre de la sécurité financière a complété la dernière année de son plan stratégique triennal 2012-2014 et c'est avec plaisir que nous vous en présentons les principales réalisations de l'année 2014.

L'atteinte de la vision à long terme voulant que la Chambre soit reconnue comme le chef de file en ce qui a trait aux pratiques efficaces et proactives en matière de protection de l'utilisateur de services financiers, d'éducation financière et de valorisation de la profession s'est concrétisée tout au long de ce triennat à travers des initiatives axées sur les quatre grands piliers décrits ci-dessous.

## PLAN STRATÉGIQUE 2012-2014

ORIENTATIONS	BUTS
Profession	Valoriser la profession et le développement professionnel
Communication et positionnement	Nous faire connaître du public et des membres
Gouvernance	Actualiser nos structures de décision et de participation
Organisation	Maintenir et développer une organisation efficace et proactive

Au cours de l'année 2014, les actions de la Chambre ont visé l'atteinte de l'ensemble des objectifs fixés et ont porté un accent particulier sur les chantiers de la gouvernance et des communications.

## PROFESSION

En 2014, les efforts soutenus consacrés à la valorisation de la profession et au développement professionnel des membres ont été marqués par des avancées significatives tant pour la profession que pour l'industrie dans son ensemble. En effet, la Chambre a maintenu le cap sur une pratique conforme et respectueuse de la déontologie et a continué le déploiement de son cours obligatoire en conformité.

### COURS OBLIGATOIRE EN CONFORMITÉ

La popularité de notre premier cours obligatoire en conformité ne se dément pas : le cours *Regard pratique sur la déontologie* affiche un taux de satisfaction global de près de 94 %. Cette formation obligatoire doit être complétée par tous les membres avant le 30 novembre 2015. La Chambre se félicite du succès de cette initiative et a amorcé la réflexion à propos de son prochain cours obligatoire.

### ACTIVITÉS DE FORMATION

La Chambre a réalisé un vaste chantier de réflexion afin de revoir son offre de formation. Au terme de ce travail, 23 activités de formation sont offertes à nos membres.

Dans une même veine, la Chambre a poursuivi la refonte de son programme de formation à distance *Les concepts en assurance de personnes*, qui vise à parfaire les connaissances des personnes inscrites au sujet de divers produits et à développer leurs habiletés en matière de détermination et d'analyse des besoins financiers. La révision du programme a permis la création d'une dixième activité de formation et l'instauration de deux volets de formation : Analyse des besoins et Connaissance des produits. Il est maintenant possible pour le participant de suivre le programme complet ou l'un de ses volets, ou encore de choisir à la carte les activités de formation qui lui conviennent le mieux.

La Chambre a aussi lancé deux activités de formation portant sur le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) :

- *Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) : savoir pour mieux conseiller* (en ligne);
- *Le RVER et les besoins de l'employeur : de la théorie à la pratique* (en salle).

## INFO-DÉONTO

À l'occasion de la refonte de notre site Internet, le contenu d'Info-déonto y a été intégré. Info-déonto est un outil de référence qui s'adresse à tous ceux qui souhaitent en connaître davantage notamment au sujet des exigences auxquelles doivent répondre les membres de la Chambre en matière de conformité et de déontologie. Il regroupe une multitude d'informations présentées de manière conviviale et accessible.

### ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

Tout en continuant de soutenir la mise en œuvre de pratiques préventives, la Chambre poursuit ses efforts pour assurer le respect des meilleures pratiques dans l'industrie. Ainsi, la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle a reçu 529 demandes d'enquête et a ouvert 375 dossiers d'enquête en 2014. Les enquêtes ont mené au dépôt de 63 plaintes disciplinaires devant le comité de discipline, soit 5 de moins qu'en 2013.

### PROMOTION DE LA PROFESSION

Suivant l'objectif de renforcer sa notoriété et d'informer le public à propos des possibilités de carrière dans l'industrie des services financiers, la Chambre a participé à plusieurs événements axés sur la promotion de la profession :

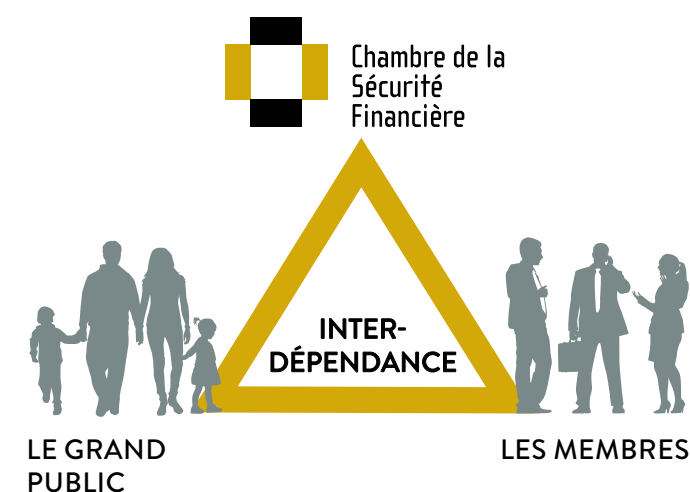
- Salon Visez droit (7-10 avril);
- Salon Carrières en banque, finance, assurance (15-16 avril);
- Salon national de l'éducation de Montréal (15-17 octobre).

## COMMUNICATION ET POSITIONNEMENT

### VISION INCLUSIVE

Dans le but de faire connaître notre mission au grand public et de bonifier la confiance que celui-ci porte à l'égard de la profession, nous avons développé une vision stratégique des communications plus inclusive qui met en lumière l'interdépendance entre la Chambre, ses membres et le public. Notre présence dans les médias, sociaux ou traditionnels, s'inscrit tout à fait dans cette optique en facilitant le dialogue, la proximité et l'interactivité avec nos membres et le public.

### INTERDÉPENDANCE



FAVORISER UNE PLUS GRANDE INTERDÉPENDANCE ENTRE LA CHAMBRE, SES MEMBRES ET LE GRAND PUBLIC.

## CAMPAGNE PUBLICITAIRE



La Chambre a d'ailleurs lancé en 2014 une nouvelle campagne publicitaire audacieuse. Elle a innové une fois de plus en introduisant le personnage de Bas de Laine, très présent dans l'imaginaire collectif des Québécois. Ce symbole représente les finances personnelles et l'épargne du public québécois. Le personnage de Bas de Laine se veut une incarnation du consommateur face à ses épargnes, qui peut être inquiet, frileux ou téméraire, mais qui ne veut surtout pas perdre son bas de laine. Voilà pourquoi il a besoin des services d'un conseiller encadré par la Chambre.

Cette campagne publicitaire use d'images fortes pour sensibiliser le public québécois à l'importance de s'engager face à ses finances personnelles. Des publicités adaptées de Bas de Laine ont été diffusées au printemps et à l'automne à la télévision, sur Internet et sur l'application La Presse+. Selon un sondage mené par la firme indépendante Ad hoc recherche après la diffusion automnale, 95 % des répondants ont affirmé que la publicité leur avait plu. À l'origine, nous voulions concevoir un message sur lequel nous pourrions bâtir, que nous pourrions décliner dans le temps, et ce, au-delà d'une année. Le succès des premières publicités nous encourage donc à donner une longue vie à Bas de Laine.

## SITE INTERNET

La refonte de notre site Internet est l'un des chantiers majeurs que nous avons menés à terme en 2014. Notre nouvelle vitrine Web est plus élégante et conviviale et intègre les dernières avancées technologiques. De plus, le site s'adapte à l'appareil dans lequel il s'affiche, que ce soit un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent, et il contient de l'information pratique pour le public et nos membres.

## REPRÉSENTATION

Au cours de l'année 2014, des représentants de la Chambre ont livré plusieurs conférences qui ont permis de présenter les avantages, pour l'industrie et pour le public, d'un organisme d'autoréglementation qui veille à l'encadrement des pratiques dans le secteur financier.

La Chambre a rencontré le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, afin de lui présenter le rôle essentiel que joue la Chambre de la sécurité financière pour une protection du public efficace et pertinente. En effet, l'encadrement des professionnels de l'industrie par la Chambre s'appuie sur sa connaissance fine des pratiques de ses membres, eux-mêmes impliqués dans les processus décisionnel et disciplinaire. Si la Chambre a su démontrer l'efficacité des coûts de l'autoréglementation, la confiance du public et la satisfaction des membres sont aussi éloquents. En effet, le public lui accorde sa confiance à hauteur de 87 %, et 91 % de ses membres sont satisfaits de son travail.

## GOVERNANCE

La Chambre a entrepris au cours des dernières années une réflexion importante au plan de sa gouvernance, notamment dans le but de se moderniser et de répondre aux attentes d'indépendance. Ces travaux ont culminé en 2014 avec le déploiement de mesures importantes pour la conduite des activités de la Chambre et de la profession.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au terme des élections 2014 au conseil d'administration de la Chambre, deux membres ont été élus par leurs pairs :

- **M<sup>me</sup> Sophie Vallée**, représentante de la catégorie d'inscription du courtage en plans de bourses d'études (mandat de trois ans);
- **M<sup>me</sup> Martine Mercier**, représentante élue par l'assemblée des membres de la Chambre (mandat d'un an).

En juin, les modifications législatives et réglementaires visant la gouvernance de la Chambre ont permis d'accueillir quatre nouveaux administrateurs indépendants nommés par le ministre des Finances sur recommandation du conseil d'administration. Il s'agit de :

- **M<sup>e</sup> Anne Côté**, LL.B.;
- **M<sup>me</sup> Paulette Legault**, FCPA, CGA, CRHA, ASC;
- **M. Georges E. Morin**, IAS.A.;
- **M<sup>e</sup> François D. Ramsay**.

Ces nouveaux administrateurs se sont joints à **M<sup>e</sup> Stéphane Rousseau** pour porter à cinq le nombre d'administrateurs indépendants siégeant au conseil d'administration de la Chambre. Par le fait même, le nombre total d'administrateurs au conseil est passé de onze à treize.

Le conseil d'administration de la Chambre a aussi désigné deux vice-présidents. Ainsi, M. André Di Vita a été nommé premier vice-président et M<sup>e</sup> Stéphane Rousseau, LL.B., LL.M., S.J.D., a été nommé deuxième vice-président.

Enfin, l'année 2014 a marqué le départ de certains administrateurs : M<sup>me</sup> Louise Charette, M.Sc., ASC, M. Michel Maheu et M<sup>me</sup> Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. Fin., ASC. Au nom de la Chambre, nous les remercions pour le travail qu'ils ont accompli au sein de notre conseil d'administration.

## MODERNISATION RÉGIONALE

À l'hiver 2014, une entente de principe a été conclue entre les représentants des 20 sections régionales et la Chambre sur les conditions de migration des sections vers une association qu'elles ont formée : la Corporation des professionnels en services financiers (CDPSF). Après une consultation publique, les représentants de la Chambre et des sections ont signé, le 22 octobre, le protocole d'entente prévoyant les paramètres de la migration des sections vers la CDPSF.

La Chambre a piloté ce projet dès 2011 dans l'objectif de séparer les activités associatives de services aux membres de sa mission de protection du public. La Chambre est d'avis que les sections, en évoluant de manière autonome au sein de la CDPSF, pourront mieux poursuivre leur rôle, qui consiste entre autres à offrir des services aux membres, particulièrement en matière de formation.

Notons que ce changement a requis diverses modifications aux règlements de la Chambre visant notamment à instaurer une nouvelle composition pour l'assemblée générale des membres de la Chambre. À ce sujet, une autre consultation a été menée au début de l'année 2015, au terme de laquelle les modifications au Règlement intérieur de la Chambre sont entrées en vigueur.

## COMITÉS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

La Chambre a créé cinq comités de la pratique professionnelle représentant les cinq champs de pratique qu'elle encadre avec mandat de réfléchir sur l'évolution de la pratique professionnelle des membres et de formuler des recommandations au conseil d'administration sur la déontologie et la conformité des pratiques professionnelles. Un comité a été créé pour chacun des champs de pratique suivants :

- Courtage en épargne collective;
- Planification financière;
- Assurance de personnes;
- Assurance collective de personnes;
- Courtage en plans de bourses d'études.

Le comité de la pratique professionnelle de l'assurance de personnes s'est réuni à la fin de 2014. Le déploiement des activités des autres comités doit avoir lieu en 2015.

## ORGANISATION

Tous ces grands chantiers n'ont pas empêché la Chambre de poursuivre ses efforts pour devenir une organisation efficace et proactive, particulièrement par le développement de sa nouvelle application informatique. Ce projet majeur permettra de protéger l'intégrité et l'intégralité des données de la Chambre, d'améliorer la gestion et la maintenance des accès aux utilisateurs, d'assurer un accès à distance sécurisé au système et de compter sur un environnement de pointe intégré et évolutif.

Au plan financier, la Chambre a enregistré un déficit d'opérations de 294 134 \$. Il faut toutefois noter que ce montant inclut les résultats financiers des sections régionales et la contribution de la Chambre à la nouvelle Corporation des professionnels en services financiers (CDPSF) à la suite de la migration des sections. C'est d'ailleurs la mise en œuvre du protocole d'entente intervenu avec la CDPSF qui explique principalement ce déficit. Malgré ce contexte, la Chambre a su préserver la qualité de ses services et de sa gestion, comme en témoigne la reconnaissance qu'elle a reçue en 2014 dans le cadre des Grands Prix québécois de la qualité.

## GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ : LA CHAMBRE RECONNUE POUR LA QUALITÉ DE SA GESTION

La Chambre œuvre depuis plusieurs années à devenir une organisation plus performante, crédible et reconnue. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir reçu une reconnaissance majeure qui atteste du travail accompli. Au terme d'un audit réalisé sur plusieurs années à l'égard de son leadership ainsi que de ses processus de gestion et de contrôle, la Chambre a été lauréate dans la catégorie « Mention 2014 » lors du gala des Grands Prix québécois de la qualité. Ces prix constituent la plus haute distinction remise annuellement par le gouvernement du Québec aux entreprises privées et aux organismes publics qui se démarquent par la qualité de leur gestion et par leur performance globale.

## LEVIER D'AVENIR

La Chambre a connu une année 2014 bien remplie et réussie, ponctuée de réalisations marquantes, dont les publicités mettant en vedette le personnage de Bas de Laine et l'obtention d'un prix pour la qualité de sa gestion. La Chambre a également conçu et lancé son nouveau site Internet, puis mis à jour et agrandi son offre de formation continue. En finalisant la migration de ses sections régionales et en mettant sur pied des comités de la pratique professionnelle, la Chambre a renforcé sa crédibilité en misant exclusivement sur sa mission de protection du public. Les initiatives annoncées dans le plan stratégique triennal 2012-2014 ont été menées avec succès et agissent comme de puissants leviers pour le triennat qui s'est amorcé en 2015.

Notre plan stratégique triennal 2015-2017 manifeste l'intention de faire reconnaître pleinement la Chambre pour l'encadrement et le développement des pratiques exemplaires de ses membres, de manière à contribuer au soutien de la confiance du public envers les services financiers. Si ce nouveau plan stratégique s'inscrit dans la continuité du précédent, il donne aussi une nouvelle impulsion pour l'avenir, avec de nouvelles orientations et de nouveaux buts pour guider nos efforts et nous engager envers la réussite.

## PLAN STRATÉGIQUE 2015-2017

ORIENTATIONS	BUTS
Positionnement	Clarifier et affirmer l'espace occupé par la Chambre
Professionnels	Contribuer de façon notable et appréciée au développement des pratiques
Influence	Être un acteur crédible et influent dans notre milieu
Organisation	Maintenir une organisation performante et efficace

Voilà à quoi nous consacrerons notre énergie au cours des trois prochaines années en envisageant avec confiance la poursuite de nos activités en contexte d'autoréglementation.

## REMERCIEMENTS

Nous ne pourrions pas assurer la réalisation de nos projets sans compter sur une organisation qui mise sur le professionnalisme et l'efficacité. À ce titre, nous tenons à souligner le travail accompli par les membres du conseil d'administration et de ses différents comités ainsi que des sections régionales. Nous souhaitons remercier particulièrement tous ceux qui ont œuvré au processus de migration des sections régionales. Nous remercions également nos partenaires et l'ensemble du personnel de la Chambre pour leur engagement envers l'excellence et la profession.

LYNE GAGNÉ, MBA  
Présidente du conseil d'administration

M<sup>e</sup> MARIE ELAINE FARLEY  
Présidente et chef de la direction par intérim



# RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA DÉONTOLOGIE ET DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE



**M<sup>me</sup> CAROLINE CHAMPAGNE**  
B.C.L., LL.B., MBA – SYNDIQUE

Le mandat du bureau de la syndique est d'assurer la protection du public en veillant à la conformité déontologique et réglementaire des représentants. Il remplit cette fonction en enquêtant, de façon indépendante et confidentielle, à la suite de toute information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, de la Loi sur les valeurs mobilières ou de l'un de leurs règlements.

Après avoir mené un processus d'enquête et d'analyse, la syndique choisit l'une des options qui s'offrent à elle : prendre une mesure administrative contre le représentant, déposer une plainte disciplinaire devant le comité de discipline ou fermer le dossier si, par exemple, la preuve est insuffisante ou non fondée ou si elle juge qu'elle n'a pas la compétence juridique requise.

## ENQUÊTES

En 2014, le bureau de la syndique a reçu 529 demandes d'enquête, soit 6 % de plus qu'en 2013. Après examen, 71 % de ces demandes d'enquête ont mené à l'ouverture de dossiers d'enquête.

La majorité des 375 dossiers d'enquête ouverts en 2014, soit 79 % d'entre eux, concernaient la discipline de l'assurance, alors que 18 % portaient sur les valeurs mobilières et que 3 % touchaient les deux domaines.

ANNÉE	DOSSIERS D'ENQUÊTE	MEMBRES VISÉS	DEMANDES D'ENQUÊTE
2014	375	332	529
2013	383	358	501
2012	485	453	671
2011	541	503	651
2010	594	534	652

## SOURCE DES DOSSIERS D'ENQUÊTE

En 2014, 46 % de tous les dossiers d'enquête (172 sur 375) ont été ouverts à la demande de consommateurs, alors que l'industrie (102 sur 375) et la syndique (101 sur 375) sont chacun à l'origine de 27 % des dossiers d'enquête.

Les dossiers d'enquête qui concernent l'assurance proviennent des consommateurs dans 46 % des cas (135 sur 294). L'industrie est plaignante dans 34 % des dossiers d'enquête ouverts (101 sur 294) et la syndique, dans 20 % des cas (58 sur 294).

Les proportions sont différentes pour ce qui est des dossiers d'enquête portant sur les valeurs mobilières. En effet, 57 % des dossiers (39 sur 69) ont été ouverts à l'initiative de la syndique, et 42 % d'entre eux (29 sur 69) l'ont été à la suite de plaintes provenant de consommateurs. L'industrie n'est à l'origine que de quelques dossiers d'enquête.

Finalement, peu de dossiers touchant conjointement l'assurance et les valeurs mobilières ont été ouverts. Sur les douze dossiers en question, quatre proviennent de la syndique, et huit, des consommateurs.



## INFRACTIONS ALLÉGUÉES DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE

En ce qui concerne les infractions le plus souvent alléguées dans les demandes d'enquête en 2014, le non-respect de la procédure de remplacement et la communication d'informations incomplètes, trompeuses ou mensongères ont été dénoncés dans plus de 50 % des demandes d'enquête. Il est à noter que ces deux infractions sont celles qui ont été le plus fréquemment alléguées au cours des dernières années.

INFRACTIONS ALLÉGUÉES	% (2014)	2014	2013	2012	2011	2010
Non-respect de la procédure de remplacement	30%	112	108	108	147	155
Informations ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	26%	96	83	115	90	109
Inexécution ou mauvaise exécution de l'analyse des besoins financiers ou du profil d'investisseur	11,7%	44	18	18	26	42
Inexécution ou mauvaise exécution du mandat confié par le client	10,4%	39	27	28	35	43
Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents	7,4%	28	28	35	33	46
Vente ou offre de produits et services financiers sans détenir la certification requise	6,4%	24	17	18	35	40
Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur	6,1%	23	15	21	9	13
Conflit d'intérêts	4,5%	17	21	18	18	50
Appropriation de fonds	3,7%	14	21	22	19	50
Pratiques commerciales non conformes	3,2%	12	6	19	16	32

## DÉCISIONS DU BUREAU DE LA SYNDIQUE

En 2014, le bureau de la syndique a rendu 416 décisions réparties comme suit :

	2014	2013	2012	2011	2010
Imposition de mesures administratives (mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux)	156	141	177	215	202
Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de la demande	95	127	175	167	199
Autres décisions (absence ou transfert de juridiction, double emploi accepté ou refusé, enquête ou discipline suspendue, retrait de l'industrie, fermeture sous la foi de l'engagement volontaire ou de la décision disciplinaire, convocation, décès, choix de l'exercice)	86	82	141	143	212
Plaintes disciplinaires	79	87	92	67	81
<b>TOTAL</b>	<b>416</b>	<b>437</b>	<b>585</b>	<b>592</b>	<b>694</b>

Il en ressort que 56 % des dossiers d'enquête ont mené la syndique à conclure que les infractions alléguées dans les demandes étaient fondées. C'est pourquoi des mesures administratives ou des plaintes disciplinaires ont été déposées contre les représentants dans ces cas. En 2013, 52 % des dossiers d'enquête contenaient des allégations fondées et ont nécessité de telles mesures. En 2013 et 2014, ce sont respectivement 19 % et 20 % des décisions de la syndique qui ont mené au dépôt de plaintes disciplinaires.

Il est à noter qu'en 2014, 56 % des décisions du comité de discipline ont été rendues après que les représentants visés eurent plaidé coupable. De plus, sur les 362 chefs d'infraction au sujet desquels le comité de discipline s'est prononcé en 2014, seuls deux ont été rejetés.

Par ailleurs, lorsque le bureau de la syndique prend la décision de fermer un dossier après avoir mené son enquête, la personne ayant réclamé la tenue de l'enquête peut demander au comité de révision de l'Autorité des marchés financiers de formuler un avis sur cette décision. En 2014, 17 demandes d'avis ont été adressées à ce comité, lequel a maintenu toutes les décisions de la syndique.

## REMERCIEMENTS

Je remercie tous les employés de la Direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle pour leur engagement soutenu à l'égard de la mission de protection du public de la Chambre, lequel se reflète dans la qualité des enquêtes qu'elle mène et dans le taux de succès devant le comité de discipline. Je désire aussi souligner l'importance de l'appui que le bureau de la syndique reçoit de la direction de la Chambre dans l'accomplissement de son mandat.



M<sup>e</sup> CAROLINE CHAMPAGNE, B.C.L., LL.B., MBA  
Syndique

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE



**M. FRANÇOIS FOLOT**  
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

La fonction du comité de discipline s'inscrit dans le cadre des responsabilités de la Chambre de voir à la protection du public. Elle s'exerce par le contrôle déontologique de l'activité des membres.

Le comité est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant, que celle-ci provienne de la syndique ou de toute autre personne. Il se compose de trois personnes, soit :

- une des personnes suivantes : le président ou le vice-président (tous deux nommés par le ministre des Finances), ou l'un des présidents suppléants (nommés par le président du comité de discipline);
- deux membres de la Chambre issus de la même discipline ou catégorie d'inscription et du même secteur de commercialisation que le représentant en cause.

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, la syndique (ou toute autre personne) dépose une plainte écrite auprès du comité de discipline.
2. Si la culpabilité est admise, le comité tient généralement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction. Si, au contraire, le représentant enregistre un plaidoyer de non-culpabilité, le comité tient une audition pour entendre la preuve des parties.
3. Si le représentant est reconnu coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la ou les sanctions appropriées, soit :
  - la réprimande;
  - une amende variant de 2 000 \$ à 50 000 \$ pour chaque chef d'infraction;
  - la radiation temporaire ou permanente du représentant;
  - la suspension du certificat et de l'inscription;
  - l'obligation de remettre une somme d'argent appartenant aux clients.

Le comité peut alors de plus :

- recommander au conseil d'administration de la Chambre d'obliger le représentant à compléter avec succès un stage ou un cours de formation;
- condamner le représentant au paiement des déboursés ainsi qu'ordonner la publication de la décision dans un journal circulant dans la localité où le représentant a son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession.

## COMITÉ DE DISCIPLINE

**M. FRANÇOIS FOLOT**  
président

**M. JEAN-MARC CLÉMENT**  
vice-président

**M. ALAIN GÉLINAS**  
président suppléant

**M. SYLVAIN GÉNÉREUX**  
président suppléant

**M. JANINE KEAN**  
présidente suppléante

**M. CLAUDE MAGEAU**  
président suppléant

## MEMBRES 2014

GAÉTAN ALBERT, A.V.C.

JOHANNE ALLARD

ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.

GISÈLE BALTHAZARD, A.V.A.

SYLVAIN BEAUSÉJOUR, A.V.C.

SERGE BÉLANGER, A.V.C.

LISE BENOIT, A.V.A., Pl. Fin.

BENOIT BERGERON, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN-MICHEL BERGOT

MARC BINETTE, Pl. Fin.

DANIEL BISSONNETTE, Pl. Fin.

CLÉMENT BLAIS

LOUIS GEORGES BOILY, Pl. Fin.

ERIC BOLDUC

RENÉE BOUCHER

DENIS BROWN

MARCEL CABANA

GABRIEL CARRIÈRE, Pl. Fin.

ROBERT CHAMBERLAND, A.V.A.

RICHARD CHARETTE

DYAN CHEVRIER, A.V.A., Pl. Fin.

ANDRÉ CHICOINE, A.V.C.

ALAIN CÔTÉ, A.V.C., Pl. Fin.

STÉPHANE CÔTÉ, A.V.C.

SUZANNE CÔTÉ, Pl. Fin.

PIERRE DÉCARIE

JACQUES DENIS, A.V.A., Pl. Fin.

SHIRTAZ DHANJI, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN DION, A.V.A.

SILVIE DI PIETRO

ARMAND ÉTHIER, A.V.C.

FRANÇOIS FAUCHER, Pl. Fin.

YVON FORTIN, A.V.A., Pl. Fin.

MARC GAGNON, A.V.C., Pl. Fin.

CLAUDE GAUTHIER

NADINE GAUVIN, Pl. Fin.

MICHEL GENDRON

LOUIS GIGUÈRE, A.V.C.

RICHARD GILBERT, A.V.A.

BENOÎT GUILBAULT

PATRICK HAUSSMANN, A.V.C.

CLÉMENT HUDON, Pl. Fin.

GUY JULIEN, A.V.C.

SYLVAIN JUTRAS, A.V.C., Pl. Fin.

B. GILLES LACROIX, A.V.C., Pl. Fin.

SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin.

JASMIN LAPOINTE

FRANÇOIS LAPORTE

MAX-HARRY LAREDO

ALLEN F. MACKENZIE

DENIS MARCIL

PIERRE MASSON, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN MÉNARD, A.V.C.

ANDRÉ NOREAU

GILLES PELLERIN, Pl. Fin.

FRANCINE POULIN-GARCEAU

MONIQUE PUECH

JACQUES RACETTE

GINETTE RACINE, A.V.C.

LOUIS ROULEAU, A.V.A., Pl. Fin.

JOHN RUGGIERI, A.V.A., Pl. Fin.

MARC SAULNIER

FRÉDÉRIK SCHEIDLER

BRUNO THERRIEN, Pl. Fin.

ANTONIO TIBERIO

FELICE TORRE, A.V.A., Pl. Fin.

CLAUDE TRUDEL, A.V.A.

RÉAL VEILLEUX, A.V.A., Pl. Fin.

NACERA ZERGANE

## BILAN DE L'ANNÉE 2014

### LES PLAINTES

En 2014, le comité de discipline a reçu 63 plaintes comportant au total 445 chefs d'infraction. L'ensemble de ces plaintes a été déposé par la syndique. Deux de ces plaintes étaient accompagnées d'une requête en radiation provisoire qui a dû être entendue d'urgence. L'année précédente, cinq plaintes étaient accompagnées d'une telle requête.

### PLAINTES PAR DOMAINE (VALEURS MOBILIÈRES, ASSURANCE DE PERSONNES OU COMBINAISON DES DEUX)

ANNÉE	NOMBRE DE PLAINTES	VALEURS MOBILIÈRES	ASSURANCE DE PERSONNES	VALEURS MOBILIÈRES ET ASSURANCE DE PERSONNES
2014	63	14	41	8
2013	68	13	41	14
2012	67	20	35	12

### LES AUDITIONS

Le comité de discipline a tenu 128 journées d'audition en 2014. De ce nombre :

- 102 ont eu lieu à Montréal;
- 17 à Québec;
- 3 au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- 2 à Granby;
- 1 à Laval;
- 1 à Gatineau;
- 1 à Joliette;
- 1 à Saint-Hyacinthe.

### RÉPARTITION DES JOURNÉES D'AUDITION SELON LE TYPE D'AUDITION

TYPE D'AUDITION	NOMBRE DE JOURNÉES D'AUDITION		
	2014	2013	2012
Audition sur culpabilité	61	55	48
Audition sur culpabilité et sanction	47	39	24
Audition sur sanction	11	17	29
Audition de requêtes en radiation provisoire	4	9	6
Audition de moyens préliminaires ou interlocutoires	5	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>122</b>	<b>113</b>

### LES CHEFS D'INFRACTION

En 2014, le comité de discipline s'est prononcé sur un total de 339 chefs d'infraction. Après examen et audition, 305 ont été maintenus. Les autres chefs ont été rejetés ou ont fait l'objet d'un retrait de la part de la partie plaignante.

Dans le domaine des valeurs mobilières, le manquement disciplinaire le plus souvent évoqué, en nombre de chefs d'infraction retenus par le comité de discipline, relevait de la vente de produits et de l'offre de services financiers alors que le représentant n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification.

Dans le domaine de l'assurance de personnes, les deux manquements les plus fréquemment sanctionnés par le comité étaient d'avoir fait signer au client des documents en blanc ainsi que de s'être approprié des fonds.

### SANCTIONS EN VALEURS MOBILIÈRES PRONONCÉES PAR LE COMITÉ EN 2014

CHEF D'INFRACTION	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'INFRACTION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
contrefaire une signature	5	7	0	0	7 radiations temporaires	0 \$
vendre ou offrir des services financiers alors que l'on n'est pas autorisé à le faire en vertu de sa certification	4	11	3	0	11 radiations temporaires	0 \$
ne pas établir ou omettre de mettre à jour le profil d'investisseur du client ou proposer un placement qui ne correspond pas à sa situation financière ou à ses objectifs d'investissement	4	5	0	1	4 amendes 1 réprimande	36 500 \$
effectuer une opération sans l'autorisation du client	3	5	0	0	1 amende 4 radiations temporaires	2 000 \$
transmettre de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ou faire de fausses représentations	2	0	1	1	s.o.	s.o.
faire défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	2	3	0	0	3 radiations temporaires	0 \$
signer à titre de représentant sans avoir rencontré le client	2	1	3	0	1 radiation temporaire	0 \$
éluder ou tenter d'éluder sa responsabilité professionnelle	1	6	0	0	6 radiations temporaires	0 \$
s'approprier des fonds à des fins personnelles	1	2	0	0	2 radiations permanentes	0 \$
se placer en situation de conflit d'intérêts	1	1	0	0	1 radiation temporaire	0 \$
faire défaut d'exercer ses activités avec intégrité ou exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente	1	3	0	0	3 radiations temporaires	0 \$
conseiller une ou des transactions contraires aux intérêts du client	1	0	0	1	s.o.	s.o.
établir le profil d'investisseur de manière erronée	1	0	0	3	s.o.	s.o.
faire défaut d'agir de façon responsable, avec compétence ou professionnalisme	1	1	0	0	1 radiation temporaire	0 \$
signer une entente de garantie de rendement alors que la loi l'interdit	1	2	0	0	1 amende 1 réprimande	10 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>47</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6 amendes 37 radiations temporaires 2 radiations permanentes 2 réprimandes</b>	<b>48 500 \$</b>

**SANCTIONS EN ASSURANCE DE PERSONNES PRONONCÉES PAR LE COMITÉ EN 2014**

CHEF D'INFRACTION	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'INFRACTION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
faire défaut de faire une analyse de besoins financiers du client ou d'avoir une connaissance complète des faits avant de formuler une recommandation à son client	9	13	4	0	11 amendes 2 réprimandes	67 000 \$
s'approprier des fonds à des fins personnelles	8	34	0	0	4 amendes 17 radiations temporaires 13 radiations permanentes 1 ordonnance de remboursement**	24 000 \$
transmettre de l'information ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ou faire de fausses représentations	7	6	4	0	4 amendes 1 radiation temporaire 1 réprimande	12 000 \$
contrefaire une signature	5	10	1	1	5 radiations temporaires 5 radiations permanentes	0 \$
faire défaut de respecter le mandat qu'avait confié un client ou agir sans mandat	4	4	0	1	3 amendes 1 réprimande	10 500 \$
faire défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	4	7	0	0	2 amendes* 6 radiations temporaires*	10 000 \$
se placer en situation de conflit d'intérêts	4	15	0	0	15 radiations temporaires	0 \$
faire défaut d'exercer ses activités avec intégrité ou exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente	4	2	1	1	2 radiations temporaires	0 \$
faire signer au client des documents en blanc	4	36	0	0	36 radiations temporaires	0 \$
fournir de faux renseignements à l'assureur	3	2	2	0	2 radiations temporaires	0 \$
remplir un formulaire de préavis de remplacement de façon erronée, incomplète ou comportant de faux renseignements	3	3	0	0	2 amendes 1 réprimande	4 000 \$
témoigner de la signature d'un assuré hors de sa présence	3	17	0	0	6 amendes 11 réprimandes	32 000 \$
conseiller une ou des transactions contraires aux intérêts du client	3	2	1	0	2 amendes	10 000 \$
faire défaut de compléter le préavis de remplacement	2	1	2	0	1 amende	3 000 \$
faire défaut de favoriser le maintien en vigueur d'une police d'assurance	2	2	0	0	2 amendes	8 000 \$
faire défaut de remettre le préavis de remplacement	2	17	1	0	16 radiations temporaires 1 réprimande	0 \$
vendre ou offrir des services financiers sans être autorisé à le faire en vertu de sa certification	2	9	2	0	9 radiations temporaires	0 \$
effectuer une opération sans l'autorisation du client	2	4	0	0	2 radiations temporaires 2 réprimandes	0 \$
verser ou s'engager à verser à une personne qui n'est pas un représentant une rémunération ou un autre avantage ou convenir d'un mode de paiement différent de celui prévu au contrat	1	1	0	0	1 radiation temporaire	0 \$
faire défaut de divulguer à l'assureur son statut d'agent	1	15	0	0	1 amende 14 réprimandes	4 000 \$
faire défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage	1	6	0	0	6 radiations temporaires	0 \$
soumettre une proposition ou effectuer une transaction à l'insu de l'assuré ou le faire pour une personne fictive ou un tiers	1	5	0	0	5 radiations temporaires	0 \$
signer à titre de conseiller sans avoir agi à ce titre	1	5	0	0	3 amendes 2 réprimandes	15 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>216</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>41 amendes</b> <b>123 radiations temporaires</b> <b>18 radiations permanentes</b> <b>35 réprimandes</b> <b>1 ordonnance de remboursement</b>	<b>199 500 \$</b>

\* Il est à noter que le comité a parfois imposé plus d'une sanction pour un même chef d'infraction.

\*\* Il est à noter que l'émission d'une ordonnance de remboursement n'est pas reliée à un chef d'infraction en particulier.

## SANCTIONS EN ASSURANCE DE PERSONNES ET EN VALEURS MOBILIÈRES PRONONCÉES PAR LE COMITÉ EN 2014

CHEF D'INFRACTION	NOMBRE DE PLAINTES COMPORTANT CE CHEF D'INFRACTION	CHEFS RETENUS	CHEFS RETIRÉS	CHEFS REJETÉS	SANCTIONS OU ORDONNANCES	TOTAL DES AMENDES
s'approprier des fonds à des fins personnelles	2	2	0	0	1 radiation temporaire 1 radiation permanente	0 \$
se placer en situation de conflit d'intérêts	2	4	0	0	4 radiations temporaires	0 \$
contrefaire un document	1	1	0	0	1 radiation permanente	0 \$
contrefaire une signature	1	6	0	0	6 radiations temporaires	0 \$
faire défaut d'exercer ses activités avec intégrité ou exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente	1	3	0	0	3 radiations temporaires	0 \$
faire signer au client des documents en blanc	1	2	0	0	2 radiations temporaires	0 \$
vendre ou offrir des services financiers sans autorisation à le faire en vertu de sa certification	1	24	0	0	24 radiations temporaires	0 \$
<b>TOTAL</b>		<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 radiations temporaires 2 radiations permanentes</b>	<b>0 \$</b>

## LES DÉCISIONS

En 2014, le comité de discipline a rendu 73 décisions.

### TYPES DE DÉCISIONS RENDUES

TYPE DE DÉCISION	NOMBRE DE DÉCISIONS		
	2014	2013	2012
Décision sur culpabilité	16	13	25
Décision sur culpabilité et sanction	37	42	32
Décision sur sanction	13	15	18
Décision sur requête en radiation provisoire	2	5	7
Autre décision, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	5	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>79</b>	<b>86</b>

## LES SANCTIONS

Les sanctions imposées par le comité de discipline ont pour objectif d'assurer la protection du public. Sans être punitives, elles doivent revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité. Pour déterminer les sanctions justes et appropriées, les membres du comité tiennent compte de plusieurs facteurs objectifs et subjectifs, notamment : la gravité de l'infraction, le préjudice subi par les consommateurs, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience et les antécédents disciplinaires du représentant ainsi que le risque de récidive.

En 2014, 50 décisions ordonnant des sanctions ont été rendues, comparativement à 57 en 2013, à 50 en 2012, à 54 en 2011 et à 50 en 2010. Des sanctions de radiation ont été imposées à 33 représentants : 29 ont été radiés de façon temporaire pour une période variant d'un mois à onze ans et 4 ont été radiés de façon permanente.

## AMENDES ET RADIATIONS IMPOSÉES PAR DOMAINE

	VALEURS MOBILIÈRES		ASSURANCE		ASSURANCE ET VALEURS MOBILIÈRES		TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Total des amendes	48 500 \$	42 000 \$	199 500 \$	167 500 \$	0 \$	55 500 \$	248 000 \$	265 000 \$
Radiations temporaires	37	70	123	175	40	53	200	298
Radiations permanentes	2	19	18	1	2	9	22	29

## REMERCIEMENTS

En terminant, je me dois de souligner l'importante contribution de M<sup>e</sup> Jean-Marc Clément, vice-président, de M<sup>e</sup> Claude Mageau, de M<sup>e</sup> Janine Kean et de M<sup>e</sup> Sylvain Généreux, présidents suppléants<sup>1</sup>, et de l'équipe du secrétariat à la bonne marche des activités du comité. Leur précieuse collaboration a permis à celui-ci de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche qui lui a été attribuée par le législateur.

Enfin, je tiens à remercier les membres pour leur inestimable et nécessaire apport aux travaux du comité. Leur implication, leur dévouement, leur disponibilité et leur professionnalisme ont permis de confirmer la valeur d'un régime disciplinaire fondé sur l'intelligence et l'appréciation des pairs.



M<sup>e</sup> FRANÇOIS FOLOT  
Président du comité de discipline

<sup>1</sup> Depuis décembre 2014, le comité de discipline peut de plus compter sur les services de M<sup>e</sup> Alain Gélinas, qui a accepté d'être nommé à titre de président suppléant.

# RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE



**SHIRLEY MARQUIS**

A.V.C., MBA, PL. FIN.  
Responsable du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a pour mandat de répondre aux demandes du conseil d'administration ou du président du conseil d'administration pour toute question touchant la gouvernance de la Chambre. Ce comité a été mis sur pied afin d'assurer que la Chambre compte sur des structures de gouvernance représentatives, efficaces et éthiques.

La migration des sections régionales, un projet majeur qui s'est concrétisé en 2014, a nécessité diverses contributions des comités de la Chambre. Appelés à émettre des recommandations à propos de la composition de la nouvelle assemblée générale annuelle (AGA), nous avons étudié diverses possibilités afin de nous assurer de trouver une solution optimale pour la Chambre.

Considérant l'importance que les décisions prises par l'AGA reflètent les préoccupations de tous les membres de la Chambre qui exercent partout au Québec, nous avons recommandé le redécoupage du territoire du Québec en sept régions, permettant ainsi de garantir l'atteinte d'un juste équilibre entre les régions et les grands centres. Nous avons déterminé que le nombre de délégués serait établi à un maximum de 345 et réparti en fonction du pourcentage

de membres que comprend chaque région par rapport à la totalité des membres de la Chambre. Enfin, nous avons recommandé que le quorum d'une région soit fixé aux membres élus qui représentent 10 % des délégués élus dans chacune des sept régions. Ces trois mesures – à propos du découpage régional, du nombre de délégués et du quorum – garantiront la représentativité des décisions prises par l'AGA au nom des membres de la Chambre.

Pour conclure, je remercie les membres du comité de gouvernance de leur apport à nos travaux et à nos discussions, grâce auxquels la Chambre continue d'être une organisation digne de mention. Je remercie particulièrement M<sup>me</sup> Louise Charette, que j'ai remplacée à la tête de ce comité.

SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., MBA, Pl. Fin.  
Responsable du comité de gouvernance

## 2014-2015

SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., MBA, Pl. Fin., responsable  
ANNE CÔTÉ, LL.B.  
CHANTAL GILBERT  
ANNIE LACHANCE  
MARTINE MERCIER  
ANDRÉ DI VITA, invité  
LYNE GAGNÉ, MBA, invitée  
STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D., invité

## 2013-2014

LOUISE CHARETTE, M.Sc., ASC, responsable  
LARRY ELMAN, B.A., MCA  
STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D.  
JOCELYNE VÉZINA, A.V.C., Pl. Fin., ASC  
PIERRE ROCHELEAU, B.A., représentant des sections  
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
ANDRÉ DI VITA, invité  
LYNE GAGNÉ, MBA, invitée

# RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



**LYNE GAGNÉ, MBA**

Responsable du comité de la formation et du développement professionnel

Le mandat du comité de la formation et du développement professionnel est de formuler des recommandations au conseil d'administration sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions concernant la formation et le développement professionnel des membres de la Chambre. L'objectif visé est d'offrir aux membres des outils efficaces et adaptés à l'exercice de leur profession afin que leur travail soit à la fois conforme aux exigences de la Chambre et apprécié par leurs clients.

En 2014, le comité a poursuivi son analyse afin de dynamiser et optimiser l'offre de formation de la Chambre et de s'assurer de bien positionner le prochain cours obligatoire en conformité. Ces travaux se poursuivront en 2015 en vue de la prochaine période de formation.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du comité de la formation et du développement professionnel pour leur contribution aux discussions qui ont eu cours durant l'année. Je remercie également M. Michel Maheu, que j'ai remplacé à la tête de ce comité.

LYNE GAGNÉ, MBA  
Responsable du comité de la formation et du développement professionnel

## 2014-2015

LYNE GAGNÉ, MBA, responsable  
NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.  
MONNA HANNE  
ANNIE LACHANCE  
SOPHIE VALLÉE  
ANDRÉ DI VITA, invité  
STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D., invité

## 2013-2014

MICHEL MAHEU, responsable  
NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.  
ANNIE LACHANCE  
MARTINE MERCIER  
CHRISTIANE VAN BOLHUIS, B.A.A., G.R.P., A.V.A., Pl. Fin.,  
représentante des sections  
DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité  
ANDRÉ DI VITA, invité  
LYNE GAGNÉ, MBA, invitée

# RAPPORT DU COMITÉ DE VIGIE RÉGLEMENTAIRE



**STÉPHANE ROUSSEAU**

LL.B., LL.M., S.J.D.

Responsable du comité de vigie réglementaire

À titre de responsable du comité de vigie réglementaire, il me fait plaisir de vous présenter le rapport des activités que nous avons menées en 2014 dans le cadre de notre mandat, qui vise à formuler des avis et des recommandations sur les enjeux et les tendances liés à la réglementation du secteur financier et de la Chambre.

La migration des sections régionales, un projet majeur qui se concrétise après plusieurs années de préparation, est l'un des principaux chantiers auxquels s'est consacré la Chambre en 2014. En élaborant ce projet, la Chambre avait l'intention de se dissocier de son volet associatif afin de se consacrer pleinement à sa mission. Dans le cadre du mandat qui a été confié à notre comité, nous avons révisé l'environnement réglementaire de la Chambre de manière à faire refléter la nouvelle structure.

En raison de la migration des sections régionales, des changements à notre réglementation ont été nécessaires. Nous nous sommes assurés d'intégrer à nos règlements la nouvelle composition de l'assemblée générale annuelle de la Chambre, qui vise à préserver la représentativité des membres de la Chambre dans ses décisions.

Au terme de nos travaux, nous avons recommandé :

- l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière;
- l'abrogation du Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière;
- la modification de la Politique sur la tenue des élections au sein du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière;
- l'adoption de la Politique sur l'élection des délégués composant l'assemblée générale annuelle des membres de la Chambre de la sécurité financière.

Par ailleurs, nous avons mené des travaux qui découlent de diverses décisions du comité de gouvernance visant à nous assurer d'une gestion efficace dans le cas de conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration. Ainsi, la Politique sur la gestion des conflits d'intérêts découlant de liens entre un administrateur avec d'autres entités a été modifiée pour inclure les points suivants :

- le comité de gouvernance sera chargé de gérer les cas de conflits d'intérêts apparents;
- les administrateurs devront remplir et signer annuellement une déclaration relative aux conflits d'intérêts.

De plus, nous avons introduit au Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière un critère d'éligibilité pour les administrateurs du conseil d'administration qui ne permet pas à un candidat d'être administrateur au sein d'une association du secteur financier qui a pour mission la promotion des intérêts socioéconomiques de ses membres.

Enfin, dans un souci d'assurer la pertinence de la réglementation de la Chambre, nous avons entamé la première phase de la révision du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, qui s'applique aux représentants exerçant en assurance de personnes, en assurance collective de personnes et en planification financière.

En conclusion, je remercie les membres du comité de vigie réglementaire de leur apport aux discussions menées au cours de l'année 2014.

**STÉPHANE ROUSSEAU**, LL.B., LL.M., S.J.D.  
Responsable du comité de vigie réglementaire

## 2014-2015

**STÉPHANE ROUSSEAU**, LL.B., LL.M., S.J.D., responsable

**MAXIME GAUTHIER**, LL.B.

**DANIEL GUILLEMETTE**, A.V.C.

**SHIRLEY MARQUIS**, A.V.C., MBA, Pl. Fin.

**JEAN VACHON**

**ANDRÉ DI VITA**, invité

**LYNE GAGNÉ**, MBA, invitée

## 2013-2014

**STÉPHANE ROUSSEAU**, LL.B., LL.M., S.J.D., responsable

**LOUISE CHARETTE**, M.Sc., ASC

**MAXIME GAUTHIER**, LL.B.

**DANIEL GUILLEMETTE**, A.V.C.

**LOUIS-ROGER VALIQUETTE**, représentant des sections

**DANY BERGERON**, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

**ANDRÉ DI VITA**, invité

**LYNE GAGNÉ**, MBA, invitée

# COMITÉS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Dans l'optique de se rapprocher du quotidien de la pratique de ses membres, la Chambre a créé des comités de la pratique professionnelle. Comme précisé dans la Politique sur les comités de la Chambre de la sécurité financière, le mandat de ces comités est de réfléchir sur l'évolution de la pratique dans leur champ d'exercice et de formuler des recommandations au conseil d'administration sur des positions réglementaires et sur des aspects liés à la déontologie et à la conformité des pratiques professionnelles des membres de la Chambre. Un comité a été créé pour chacune des disciplines et catégories d'inscription encadrées par la Chambre :

- courtage en épargne collective;
- planification financière;
- assurance de personnes;
- assurance collective de personnes;
- courtage en plans de bourses d'études.

DANS L'OPTIQUE DE  
SE RAPPROCHER  
DU QUOTIDIEN DE  
LA PRATIQUE DE SES  
MEMBRES, LA CHAMBRE  
A CRÉÉ DES COMITÉS  
DE LA PRATIQUE  
PROFESSIONNELLE.

Plus spécifiquement, il a été demandé aux comités de :

- réfléchir sur les enjeux d'exercice généraux de leur discipline ou catégorie d'inscription;
- recommander des positions de la Chambre sur l'évolution de la réglementation touchant leur secteur;
- réfléchir sur ce que doit contenir un code de déontologie et recommander des modifications à ce code, le cas échéant;
- proposer différentes initiatives visant à aider les membres de la Chambre à connaître leurs devoirs déontologiques et à maintenir des pratiques professionnelles conformes aux exigences légales et réglementaires;
- réfléchir sur les manquements et les questions de déontologie et de pratique professionnelle concernant les membres de la Chambre et émettre des recommandations, le cas échéant.

Chacun des comités est composé de dix membres, soit :

- deux administrateurs du conseil d'administration, incluant le responsable, dont au moins un provenant de la discipline ou de la catégorie d'inscription concernée;
- huit membres de la Chambre provenant de la discipline ou de la catégorie d'inscription concernée.

La composition des comités de la pratique professionnelle a été finalisée en septembre. Le comité de la pratique professionnelle de l'assurance de personnes s'est réuni à la fin de 2014. Le déploiement des activités des autres comités doit avoir lieu en 2015.

# RAPPORT DU COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ASSURANCE DE PERSONNES



MARCEL MARTIN

A.V.A., PL. FIN.

Responsable du comité de la pratique professionnelle de l'assurance de personnes

Vieillesse de la population, développement des nouvelles technologies, entrée en vigueur de nouveaux règlements et de nouvelles obligations : la pratique des membres de la Chambre évolue constamment. C'est pourquoi celle-ci a créé cinq comités, un pour chaque champ de pratique, afin de fournir aux membres du soutien à leur pratique sous forme d'éclaircissements et d'outils adaptés à leur quotidien.

À titre de responsable, il me fait plaisir de vous faire part des travaux du comité de la pratique professionnelle de l'assurance de personnes. Le mandat de ce comité est de réfléchir sur l'évolution de la pratique de l'assurance de personnes et de formuler des recommandations au conseil d'administration sur des positions réglementaires et des aspects liés à la déontologie et à la conformité des pratiques des représentants qui exercent dans cette discipline.

Nos travaux ont permis de déterminer des questions qui pourront faire l'objet de discussions dans le cadre de notre mandat. Ainsi, nous avons défini une douzaine de sujets à examiner, dont les suivants :

- L'enjeu de la divulgation de la rémunération des représentants en assurance de personnes;
- L'impact, sur la protection des clients, de l'arrivée des nouvelles technologies dans le domaine de l'assurance de personnes;
- L'impact, sur la protection des clients, de la diversité des modes de distribution et de la variation de la réglementation qui en découle;
- Les standards de connaissances des représentants œuvrant dans le domaine;
- La problématique que la complexification des produits d'assurance engendre pour les représentants par rapport à leur devoir d'information à l'égard des clients.

En terminant, je remercie les membres du comité de la pratique professionnelle en assurance de personnes pour leur apport à la mise en route de ce groupe de réflexion. Grâce à eux, les activités du comité ont pris une bonne direction.

MARCEL MARTIN, A.V.A., Pl. Fin.

Responsable du comité de la pratique professionnelle de l'assurance de personnes

## 2014-2015

MARCEL MARTIN, A.V.A., Pl. Fin., responsable

DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

ANNIE BÉRUBÉ

MICHEL COTRONI

MARC B. COULOMBE

CLAUDE DEGAGNÉ

PETROS GOUSKOS

MARC-ANTOINE LARUE

GEORGES E. MORIN, I.A.S.A.

DANIELLE PAGÉ

ANDRÉ DI VITA, invité

LYNE GAGNÉ, MBA, invitée

STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D., invité



# RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION



**LYNE GAGNÉ, MBA**  
Responsable du comité de nomination

Le comité de nomination a notamment pour mandat de voir aux critères d'éligibilité pour les administrateurs indépendants, d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour s'assurer d'une structure de gouvernance efficace au sein du conseil d'administration et de ses comités, et de formuler toute autre recommandation dans le cadre de ses fonctions. Voici le rapport des activités du comité pour l'année 2014.

Au fil d'un processus de sélection rigoureux visant à nommer quatre administrateurs indépendants, nous avons déterminé des critères d'analyse détaillés et procédé à la sélection de candidats détenant les compétences appropriées au contexte et à l'évolution de la gouvernance de la Chambre. Nous avons recommandé au conseil de nommer, à titre d'administrateurs indépendants :

- M<sup>e</sup> Anne Côté, LL.B.;
- M<sup>me</sup> Paulette Legault, FCPA, CGA, CRHA, ASC;
- M. Georges E. Morin, IAS.A.;
- M<sup>e</sup> François D. Ramsay.

Nous sommes ravis que ces propositions aient reçu l'aval du ministre des Finances, qui a procédé à la nomination de ces quatre nouveaux administrateurs indépendants en juin.

Nous avons également révisé le processus de sélection des membres du comité de discipline afin de voir à un recrutement à la hauteur des importantes responsabilités qui incombent à ces personnes. Après avoir lancé un appel de candidatures et analysé les candidatures reçues, nous avons recommandé au conseil d'administration la nomination de candidats à titre de membres du comité de discipline pour le mandat 2014-2017.

Le processus de nomination des membres des diverses instances de la Chambre est empreint d'un constant souci d'objectivité et d'excellence. Notre but est d'inspirer confiance aux membres et au public en garantissant une gouvernance saine et rigoureuse. Je tiens donc à remercier les membres du comité de nomination pour leur généreux apport aux discussions et le travail remarquable qu'ils mènent. Grâce à eux, le comité a pu mener son travail de manière efficace et constructive.

**LYNE GAGNÉ, MBA**  
Responsable du comité de nomination

## 2014-2015

**LYNE GAGNÉ, MBA**, responsable  
**ANDRÉ DI VITA**  
**NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.**  
**SHIRLEY MARQUIS, A.V.C., MBA, Pl. Fin.**  
**STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D.**

## 2013-2014

**LYNE GAGNÉ, MBA**, responsable  
**DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI**  
**ANDRÉ DI VITA**  
**NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.**  
**MICHEL MAHEU**  
**STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D.**

# RAPPORT DU COMITÉ DES SECTIONS



**SIMON LOUBIER, A.V.C.**  
Président du comité des sections

À titre de responsable, j'ai le plaisir de vous présenter le dernier rapport du comité des sections de la Chambre de la sécurité financière. En effet, l'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de la migration des sections régionales vers la Corporation des professionnels en services financiers (CDPSF).

Le mandat principal du comité des sections était de contribuer à la professionnalisation des membres de la Chambre en offrant des activités de formation en salle dans chacune des 20 sections régionales. À ce titre, en 2014, les sections ont tenu 294 activités de formation, lesquelles ont enregistré 14 582 présences.

Au terme d'un processus entrepris en 2011, une entente de principe a été conclue au cours de l'hiver 2014 entre les représentants des sections régionales et ceux de la Chambre sur les conditions de la migration des 20 sections régionales de la Chambre vers la CDPSF. Les négociations ont porté sur le financement, les communications et le processus de migration des sections. Le 22 octobre, les représentants de la Chambre et des sections ont signé le protocole d'entente qui concluait les modalités de la migration des sections vers la CDPSF.

En conclusion, je remercie les présidents de section, les membres des bureaux de direction et leurs délégués pour le travail qu'ils ont mené en 2014. Je remercie également les membres de la Chambre qui ont contribué à nos activités au fil des années.

Merci à M. Mario Grégoire, qui a mené les négociations entourant la migration des sections, ainsi qu'aux membres de la direction de la Chambre, qui nous ont épaulés tout au long du processus de migration. Enfin, j'en profite pour souhaiter un franc succès à la CDPSF et aux délégations régionales.

**SIMON LOUBIER, A.V.C.**  
Président du comité des sections

## PRÉSIDENTS DES SECTIONS

**LORRAINE BEAUMIER, B.A., C.A.A.S., Pl. Fin.**  
Estrie

**DIANE BERTRAND, Pl. Fin.**  
Laurentides

**MARCEL CABANA**  
Haute-Yamaska

**SYLVAIN CROFT, A.V.C.**  
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-  
Les-Îles

**PATRICK DESMARAIS**  
Drummond-Arthabaska

**CLÉMENCE DIONNE**  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

**CHRISTIAN EMOND**  
Abitibi-Est

**YANNICK FORGUES, Pl. Fin.**  
Québec

**MARIO GRÉGOIRE**  
Laval

**YVES GUILLOT, B.A., A.V.C.**  
Outaouais

**PAULINE HADDAD, A.V.A., Pl. Fin.**  
Montréal

**SYLVIE LAROUCHE, A.V.C., Pl. Fin.**  
Lanaudière

**SIMON LOUBIER, A.V.C.**  
Beauce-Amiante

**GAÉTAN MELOCHE, A.V.C.**  
Sud-Ouest-du-Québec

**JOSÉE MICHAUD**  
Manicouagan

**GILLES PELLERIN, Pl. Fin.**  
Rivière-du-Loup

**PIERRE ROCHELEAU**  
Grande-Mauricie

**GAÉTAN SIMARD**  
Duplessis

**GAÉTAN TREMBLAY**  
Rouyn-Noranda

**LOUIS-ROGER VALIQUETTE**  
Richelieu-Longueuil

# RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FINANCES



NICOLE GAURON

MBA, PL. FIN.

Responsable du comité de vérification et finances

Le comité de vérification et finances veille sur la viabilité financière de la Chambre dans le contexte de la continuité des affaires.

Le comité s'assure que l'organisation a mis en œuvre un procédé de vérification suffisant et efficace pour surveiller, repérer et gérer les risques auxquels l'organisation fait face en matière d'information financière, de contrôle interne et de non-conformité aux lois et aux exigences de gestion financière applicables à la Chambre.

En tenant compte des activités des sections régionales et de la contribution de la Chambre à la Corporation des professionnels en services financiers (CDPSF), la Chambre a clos son exercice financier 2014 avec une insuffisance des produits sur les charges de 294 134\$.

Comme le détaillent les états financiers complets présentés aux pages suivantes, les revenus de la Chambre ont diminué de 1% par rapport à 2013, pour s'établir à 11 572 974\$. Les charges ont augmenté de 10,3% et s'élèvent à 11 582 272\$.

L'insuffisance des produits sur les charges de la Chambre s'explique principalement par l'application du protocole d'entente avec la CDPSF. Selon les termes de ce protocole, la Chambre convient d'apporter une contribution financière à la CDPSF pour une période maximale de 36 mois échéant en 2017. Rappelons que la mise en œuvre du projet de modernisation régionale marque une

étape centrale de la réalisation du plan stratégique 2012-2014 de la Chambre, et qu'à terme, la Chambre n'assumera plus de dépenses à cet égard.

Par ailleurs, le comité a analysé le projet de budget 2015 de la Chambre et a recommandé son adoption au conseil d'administration. Il a aussi recommandé de conserver le montant de la cotisation annuelle des membres de la Chambre à 285\$ pour l'exercice 2015.

En 2014, dans le but d'assurer une saine gestion des risques financiers, la dépense de salaires, qui représente la plus importante charge de la Chambre, a fait l'objet d'un audit sur les processus d'audit spécifiés. Aucun écart ne fut relevé.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du comité de vérification et finances et le personnel de la Chambre de leur apport au fonctionnement du comité.

NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.

Responsable du comité de vérification et finances

## 2014-2015

NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin., responsable

CHRISTIAN FORTIN

NDANGBANY MABOLIA

MARTINE MERCIER

GEORGES E. MORIN, IAS.A.

ANDRÉ DI VITA, invité

LYNE GAGNÉ, MBA, invitée

STÉPHANE ROUSSEAU, LL.B., LL.M., S.J.D., invité

## 2013-2014

NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin., responsable

NDANGBANY MABOLIA

MARCEL MARTIN, A.V.A., Pl. Fin.

MARTINE MERCIER

PIERRE LE BLANC, représentant des sections

DANY BERGERON, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, invité

ANDRÉ DI VITA, invité

LYNE GAGNÉ, MBA, invitée

# ÉTATS FINANCIERS

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

## AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre de la sécurité financière qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

*KPMG audit*

Le 12 mars 2015  
Montréal, Canada

\* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A109763

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre de la sécurité financière au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



UN AUDIT IMPLIQUE LA MISE EN  
OEUVRE DE PROCÉDURES EN VUE  
DE RECUEILLIR DES ÉLÉMENTS  
PROBANTS CONCERNANT LES  
MONTANTS ET LES INFORMATIONS  
FOURNIS DANS LES ÉTATS FINANCIERS.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE - 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013

	CHAMBRE 2014	CHAMBRE 2013	SECTIONS RÉGIONALES 2013	2013 TOTAL
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 779 480	4 192 795	232 538	4 425 333
Cotisations à recevoir des représentants	61 560	47 650	-	47 650
Autres débiteurs (note 3)	361 925	461 071	2 779	463 850
Frais imputables au prochain exercice	81 810	111 071	608	111 679
	<b>4 284 775</b>	<b>4 812 587</b>	<b>235 925</b>	<b>5 048 512</b>
Immobilisations (notes 4 et 7)	2 489 543	1 821 986	-	1 821 986
	<b>6 774 318</b>	<b>6 634 573</b>	<b>235 925</b>	<b>6 870 498</b>
<b>PASSIF ET ACTIFS NETS</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 490 901	1 225 824	5 531	1 231 355
Soldes interfonds	-	10 056	(10 056)	-
	<b>1 490 901</b>	<b>1 235 880</b>	<b>(4 525)</b>	<b>1 231 355</b>
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 6)	207 792	269 384	-	269 384
<b>ACTIFS NETS</b>				
Investis en immobilisations	2 489 543	1 821 986	-	1 821 986
Non affectés	2 243 250	2 395 323	240 450	2 635 773
Grevés d'une affectation d'origine interne (note 7)	342 832	912 000	-	912 000
	<b>5 075 625</b>	<b>5 129 309</b>	<b>240 450</b>	<b>5 369 759</b>
Engagements (note 8)				
	<b>6 774 318</b>	<b>6 634 573</b>	<b>235 925 \$</b>	<b>6 870 498</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



LYNE GAGNÉ, MBA  
Présidente du conseil d'administration



NICOLE GAURON, MBA, Pl. Fin.  
Responsable du comité de vérification et finances

## ÉTAT DES RÉSULTATS - Exercice clos le 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	9 830 000 \$	9 672 595 \$
Formation	1 238 155	1 487 971
Greffe	337 554	340 274
Intérêts	93 877	94 037
Publicité	73 388	92 288
	<b>11 572 974</b>	<b>11 687 165</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	5 170 171	4 531 407
Procureur du syndic	1 161 917	1 008 266
Comité de discipline	1 067 187	921 530
Services professionnels externes	840 912	703 532
Formation	96 984	170 337
Redevances pour sections	60 933	117 538
Soutien à la formation	5 334	15 181
Autres charges liées aux sections	85 821	119 810
Loyer et électricité (note 6)	394 943	351 490
Frais de gestion	192 454	190 360
Amortissement des immobilisations (notes 4 i), ii) et 6)	426 640	219 218
Frais de déplacement	138 963	139 792
Publications	175 843	174 958
Allocations	83 583	83 757
Jetons des administrateurs et autres membres	110 021	147 121
Télécommunications et informatique	128 108	168 602
Fournitures de bureau et de papeterie	93 713	79 474
Créances irrécouvrables	146 706	99 893
Poste et messagerie	30 960	34 169
Assurance	126 526	127 294
Publicité et promotion	741 869	740 099
Communications	98 239	131 997
Location de matériel de bureau	49 306	46 394
Frais de formation du personnel	37 769	40 782
Taxes et permis	65 361	54 622
Frais bancaires et financiers	48 036	71 892
Entretien et réparations	3 973	5 890
	<b>11 582 272</b>	<b>10 495 405</b>
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges avant le transfert des activités des Sections régionales	(9 298)	1 191 760
Résultat net des activités des Sections régionales (note 2)	(43 414)	(35 352)
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges avant l'élément suivant	(52 712)	1 156 408
Contribution à la CDPSF (note 8)	(241 422)	-
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	<b>(294 134)</b>	<b>1 156 408</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013

	INVESTI EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉ	AFFECTATION INTERNE	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 821 986	2 635 773	912 000	5 369 759
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	(477 675) <sup>i)</sup>	183 541	-	(294 134)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 145 232	(378 064)	(767 168)	-
Affectation d'origine interne (note 7)	-	(198 000)	198 000	-
	<b>2 489 543</b>	<b>2 243 250</b>	<b>342 832</b>	<b>5 075 625</b>

i) Représente l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels.  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
	\$	\$
<b>PROVENANCE (AFFECTATION) DE LA TRÉSORERIE</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
<b>Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges</b>	<b>(294 134)</b>	<b>1 156 408</b>
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	281 154	202 946
Amortissement des actifs incorporels	196 521	60 168
Amortissement de l'avantage incitatif lié aux améliorations locatives (note 6)	(51 035)	(43 896)
Amortissement de l'avantage incitatif lié au loyer (note 6)	(45 618)	(43 475)
	<b>86 888</b>	<b>1 332 151</b>
<b>Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation</b>		
Cotisations à recevoir des représentants	(13 910)	(20 444)
Autres débiteurs	101 925	155 090
Frais imputables au prochain exercice	29 869	41 118
Créditeurs et charges à payer	354 529	249 691
	<b>472 413</b>	<b>425 455</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(386 973)	(213 862)
Acquisition d'actifs incorporels	(853 242)	(723 047)
	<b>(1 240 215)</b>	<b>(936 909)</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Avantages incitatifs relatifs du bail	35 061	-
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(645 853)</b>	<b>820 697</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>4 425 333</b>	<b>3 604 636</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 779 480</b>	<b>4 425 333</b>
<b>LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT CONSTITUÉS DE :</b>		
Encaisse	625 370	602 529
Placements - certificats de placement garanti et marché monétaire	3 154 110	3 822 804
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles impayées à la fin de l'exercice	-	9 752
Acquisition d'actifs incorporels impayés à la fin de l'exercice	11 858	97 089

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

La Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») présentées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada*. Voici les principales méthodes comptables de la Chambre :

#### A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements hautement liquides avec une échéance initiale inférieure à trois mois.

#### B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur la durée de vie estimative des immobilisations ou sur la durée du bail, selon le cas. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Chambre, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes, les périodes et le taux suivants :

ÉLÉMENT D'ACTIF	MÉTHODE	PÉRIODE /TAUX
Matériel informatique	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

#### C) ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels comprennent le projet informatique (phase 1), le projet informatique en cours (phase 2) et les coûts liés au développement de la formation continue obligatoire pour les membres. Les frais liés aux activités de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais liés aux activités de développement sont capitalisés s'ils satisfont aux critères de capitalisation, notamment si la Chambre peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre, sa capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, la disponibilité de ressources pour achever le développement de l'actif incorporel, sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement et sa capacité à démontrer que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables. L'amortissement des coûts liés au développement de la formation continue obligatoire est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. L'amortissement du projet informatique (phase 1) est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de six ans. L'amortissement du projet informatique en cours (phase 2) débutera lorsqu'il sera prêt à être utilisé.

#### D) AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Les avantages incitatifs à un bail reçus par la Chambre sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée de vie utile de l'actif et de la durée du bail. Ils sont comptabilisés comme avantages incitatifs reportés et portés en diminution de la charge de loyer et de l'amortissement des améliorations locatives.

#### E) CONSTATATION DES PRODUITS

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur une base d'exercice. Les montants perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

#### F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Chambre n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Chambre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Chambre ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix que

la Chambre pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

#### G) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment l'évaluation des débiteurs et la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LES ÉTATS FINANCIERS  
ONT ÉTÉ PRÉPARÉS  
PAR LA DIRECTION  
CONFORMÉMENT AUX  
NORMES COMPTABLES  
CANADIENNES POUR  
LES ORGANISMES SANS  
BUT LUCRATIF (« OSBL »).

## 2. MIGRATION DES SECTIONS RÉGIONALES

Au terme d'un processus qui s'est étalé sur plusieurs années, le projet de modernisation régionale de la Chambre s'est concrétisé en 2014 par la signature d'un protocole d'entente qui a eu pour effet de faire migrer les 20 sections régionales de la Chambre (les « Sections régionales ») vers une association, la Corporation des professionnels en services financiers (la « CDPSF »), ayant une existence légale séparée de celle de la Chambre.

La Chambre a réalisé cette opération afin de séparer les activités associatives de service aux membres de sa mission de protection du public. Les 20 Sections régionales poursuivront ainsi leur rôle qui consiste, entre autres, à offrir de la formation aux membres et à favoriser le réseautage, au sein de la CDPSF.

Par conséquent, les résultats d'exploitation des Sections régionales sont présentés comme une composante distincte du résultat net dans l'état des résultats et les informations comparatives ont été retraitées. De plus, il n'y a plus aucun actif ou passif relié aux Sections régionales au 31 décembre 2014.

Selon les termes du protocole d'entente, la Chambre convient d'apporter une contribution financière et matérielle pour soutenir le démarrage des activités de la CDPSF pour une période maximale de 36 mois (note 8). La contribution est essentiellement composée de trois catégories d'apports, soit des contributions en argent, la prise en charge de certaines dépenses engagées par la CDPSF et le transfert d'immobilisations corporelles.

## 3. AUTRES DÉBITEURS

	2014	2013
<b>CHAMBRE</b>	\$	\$
Débiteurs	336 876	394 722
Provision pour créances douteuses	(90 991)	(19 299)
Taxes à la consommation à recevoir	116 040	85 648
	361 925	461 071
<b>SECTIONS</b>		
Débiteurs	–	670
Taxes à la consommation à recevoir	–	2 109
	–	2 779
	361 925	463 850

## 4. IMMOBILISATIONS

	PRIX COÛTANT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$
<b>i) IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
			2014
<b>CHAMBRE</b>			
Matériel informatique	2 819 783	2 579 293	240 490
Mobilier et équipement	612 076	469 620	142 456
Améliorations locatives	1 035 984	720 109	315 875
	4 467 843	3 769 022	698 821
			2013
<b>CHAMBRE</b>			
Matériel informatique	2 592 322	2 466 494	125 828
Mobilier et équipement	568 772	438 026	130 746
Améliorations locatives	929 528	583 348	346 180
<b>SECTIONS</b>			
Matériel informatique	1 782	1 782	–
	4 092 404	3 489 650	602 754
La dépense d'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevée à 281 154 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (202 946 \$ en 2013).			
<b>ii) ACTIFS INCORPORELS</b>			
			2014
Projet informatique (phase 1)	1 322 226	54 577	1 267 649
Projet informatique en cours (phase 2)	298 932	–	298 932
Développement professionnel	434 795	210 654	224 141
	2 055 953	265 231	1 790 722
			2013
Projet informatique en cours	853 990	–	853 990
Développement professionnel	433 952	68 710	365 242
	1 287 942	68 710	1 219 232
La dépense d'amortissement des actifs incorporels s'est élevée à 196 521 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (60 168 \$ en 2013).			

## 5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
<b>CHAMBRE</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Fournisseurs et frais à payer	1 026 793	874 043
Salaires et vacances à payer	445 703	339 642
Taxes à la consommation à payer	18 405	12 139
	<b>1 490 901</b>	<b>1 225 824</b>
<b>SECTIONS</b>		
Fournisseurs et frais à payer	-	4 468
Taxes à la consommation à payer	-	1 063
	-	5 531
	<b>1 490 901</b>	<b>1 231 355</b>

## 6. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

En 2006, des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuit, le remboursement des coûts liés aux améliorations locatives ainsi qu'une allocation de déménagement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrat de location-exploitation, pour la location d'un espace additionnel pour sa place d'affaires. Selon les termes de ce contrat, la Chambre reçoit des avantages incitatifs représentant des remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail venant à terme en 2017. Au cours de l'exercice, 45 618 \$ (43 475 \$ en 2013) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 51 035 \$ (43 896 \$ en 2013) à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

## 7. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le 1<sup>er</sup> mars 2013, le conseil d'administration a résolu d'abolir le comité de la relève. Suite à l'abolition du comité de la relève, le 14 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé le transfert, rétroactivement au 31 décembre 2013, du solde de 35 016 \$ d'affectation d'origine interne vers l'actif net non affecté.

Le 14 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé l'affectation de 912 000 \$, par virement de l'actif net non affecté, rétroactivement au 31 décembre 2013. Ce montant permettra de compléter le projet informatique en cours. La Chambre ne peut pas utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Le 12 mars 2015, le conseil d'administration a approuvé l'affectation de 198 000 \$, par virement de l'actif net non affecté, rétroactivement au 31 décembre 2014. Ce montant permettra de compléter la phase 2 du projet informatique en cours. La Chambre ne peut pas utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## 8. ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation, pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que pour la location de matériel de bureau, échéant en 2017 et 2019 respectivement.

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2015	492 955
2016	491 675
2017	53 329
2018	13 479
2019	13 479

Selon les termes du protocole d'entente conclu avec la CDPSF, la Chambre convient d'apporter une contribution financière, pour une période maximale de 36 mois échéant en 2017, d'un montant total de 1 800 000 \$ sous forme de contributions en argent ou la prise en charge de certaines dépenses encourues par la CDPSF.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Chambre a versé un montant total de 241 422 \$ à la CDPSF en vertu du protocole. Les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2015	933 578
2016	437 500
2017	187 500

## 9. RISQUES FINANCIERS

### A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. La Chambre évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui sont jugés irrécouvrables.

### B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Chambre ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Chambre gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Chambre prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.



## PRIX EXCELLENCE

La Chambre de la sécurité financière a tenu en 2014 la septième édition de ses Prix Excellence, dont l'objectif est de promouvoir la culture d'excellence au sein de l'industrie des produits et services financiers en reconnaissant et valorisant ses principaux acteurs.



M. ROBERT A. FAUST  
A.V.A.

Le **Prix Carrière** souligne l'aboutissement du parcours professionnel d'un membre de la Chambre. Ce prix reconnaît l'empreinte d'excellence que laisse le membre dans l'industrie et salue le caractère exemplaire de sa pratique professionnelle, son apport à l'édification de la profession ou de l'industrie et son engagement social. Ce prix a été décerné à **M. Robert A. Faust**.



M. DOMINIQUE ASSELIN  
B.A.A., Pl. Fin., FCSI

Le **Prix d'Excellence** met en lumière l'excellence de la pratique professionnelle d'un membre de la Chambre. Cet hommage porte l'attention sur l'exemplarité et la performance de la pratique professionnelle du membre de même que son apport au rayonnement de la profession et son engagement social. Ce prix a été remis à **M. Dominique Asselin**.



M. MARC-ANTOINE  
MAINVILLE, B.A.A.

Le **Prix de la Relève** est décerné à un jeune représentant membre de la Chambre ayant démontré une grande aptitude dans sa nouvelle profession. Le lauréat de ce prix manifeste déjà les signes de l'excellence dans l'essor de sa carrière. Ce prix a été remis à **M. Marc-Antoine Mainville**.

La Chambre a aussi procédé à la remise des deux prix suivants :

- Le **Prix pour l'activité de formation la plus appréciée**, qui est décerné au fournisseur dont une activité de formation a obtenu le plus haut taux de satisfaction selon des sondages d'appréciation effectués en ligne auprès de nos membres. Ce prix a été remis à **Industrielle Alliance** pour l'activité de formation *Campagne REER 2013-2014*.
- Une **bourse d'études de 1000 \$**, qui est remise à un étudiant inscrit à sa dernière année d'études dans un programme de formation collégiale menant à la profession. La récipiendaire de cette bourse d'études est **M<sup>me</sup> Carolane Denis**, étudiante au cégep de Sainte-Foy.

Le jury de sélection était présidé par :

- **M. Robert Frances** – B.Comm., MBA, Adm.A., Pl. Fin., président et chef de la direction du Groupe financier Peak.

Les autres membres du jury étaient :

- **M. Claude Béland** – Ad. E., ex-président du Mouvement Desjardins, président du comité d'orientation du Groupe international de recherche en éthique financière et fiduciaire (GIREF);
- **M<sup>me</sup> Raymonde Crête** – professeure titulaire, avocate et directrice du Groupe de recherche en droit des services financiers (GRDSF) à la Faculté de droit de l'Université Laval;
- **M. Serge Therrien** – président du Groupe de presse du *Journal de l'assurance*;
- **M<sup>me</sup> Lyne Gagné** – MBA, présidente du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière;
- **M. Luc Labelle** – M.Sc., I.A.S.A., alors président et chef de la direction de la Chambre de la sécurité financière.



Les membres du jury : M. Serge Therrien, M<sup>me</sup> Raymonde Crête, M. Luc Labelle, M. Robert Frances, M. Claude Béland et M<sup>me</sup> Lyne Gagné.

## TITRES A.V.C. ET A.V.A. ET DÉSIGNATION C.A.A.S.

Par son Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié (A.V.C.) et d'assureur-vie agréé (A.V.A.), la Chambre décerne exclusivement les titres professionnels A.V.C. et A.V.A., qui constituent les degrés les plus élevés de la profession de conseiller en sécurité financière.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également une propriété exclusive de la Chambre et est comparable au titre nord-américain de *Certified Employee Benefit Specialist* (CEBS).

Ces titres et cette désignation sont des gages d'expertise et de notoriété et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un programme universitaire de haut calibre. Le programme menant aux titres A.V.C. et A.V.A. met un accent particulier sur la planification successorale et fiscale, sur la retraite des particuliers ainsi que sur les produits d'assurance et financiers destinés aux entreprises. Il permet également d'acquérir des connaissances avancées en assurance invalidité, en assurance collective et en fonds d'investissement.

La formation menant à la désignation C.A.A.S. s'adresse aux membres exerçant en assurance et rentes collectives ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines.

L'obtention d'un titre ou d'une désignation professionnelle permet aux représentants qui le souhaitent d'acquérir une expertise plus poussée et la notoriété voulue pour obtenir la confiance du public.

### TITRES ET DÉSIGNATION DÉCERNÉS EN 2014

#### ASSUREUR-VIE AGRÉÉ

CHRISTIANE VAN BOLHUIS, A.V.A.

#### ASSUREUR-VIE CERTIFIÉ

SHAN-DAVID BEAULIEU, A.V.C.

VINCENT GENEST, A.V.C.

PATRICK LESSARD, A.V.C.

JIMMY ROUTHIER, A.V.C.

CHRISTIANE VAN BOLHUIS, A.V.C.

#### CONSEILLER AGRÉÉ EN AVANTAGES SOCIAUX

NATHALIE BUGEAUD, C.A.A.S.

MAUDE CHOUINARD-BROCHU, C.A.A.S.

CLAIRE JOHANNE DANGER, C.A.A.S.

MANUELA DEL DOTTO, C.A.A.S.

GUILLAUME FAUCHER, C.A.A.S.

HENRIK JANSSEN, C.A.A.S.

ALEXANDRE KHOURY, C.A.A.S.

KÉVIN MÉNARD, C.A.A.S.

IRENE WINDIMI NIKIEMA, C.A.A.S.

# COLLÈGE ÉLECTORAL

## AU 22 OCTOBRE 2014

Jusqu'au 22 octobre 2014, le collège électoral de la Chambre se composait des membres du conseil d'administration de la Chambre, puis des membres des bureaux de direction et des délégués de chacune des 20 sections régionales. Le 22 octobre, les représentants de la Chambre et des sections ont signé le protocole d'entente qui a fait passer les sections régionales sous la responsabilité de leur association, la Corporation des professionnels en services financiers (CDPSF).

### ABITIBI-EST

CHRISTIAN EMOND, président  
JULIE ROY, A.V.A., Pl. Fin., v.-p. communications  
RICHARD GILBERT, A.V.A., v.-p. formation  
HÉLÈNE TANGUAY, A.V.C., secrétaire et trésorière  
LOUISELLE ALAIN  
DENISE DUMONT

#### Délégués:

SYLVAIN BELLEROSÉ, A.V.C.  
YAN COULOMBE  
JEAN-SÉBASTIEN GILBERT  
DAVE GOYETTE

### BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE-LES-ÎLES

SYLVAIN CROFT, A.V.C., président  
SANDRA GIASSON, v.-p. communications  
MARIO PETITPAS, v.-p. formation  
REJEAN BERNATCHEZ, A.V.C.,  
adjoint au v.-p. formation  
NATHALIE CHOUINARD, Pl. Fin., secrétaire  
CHRISTIAN CHARETTE, Pl. Fin., trésorier  
ANNIE LACHAINE, resp. prix Victor-Dumais  
et G.-J.-Laforte  
CHRISTIANE DESCHÊNES

#### Délégués:

MICHEL DRAPEAU, A.V.C., Pl. Fin.  
JOSÉE LÉVESQUE  
CLAUDE POIRIER, A.V.A.  
VALÉRIE SOLANGE  
CLAUDE TURBIDE, A.V.C.

### BEUCE-AMIANTE

SIMON LOUBIER, A.V.C., président  
PASCALE LEBLOND, v.-p. communications  
MARCEL BRETON, A.V.C., Pl. Fin.,  
v.-p. formation  
ALAIN BERNARD, A.V.C., secrétaire  
MICHELINE BEAULNE, trésorière  
CHANTAL ROY, resp. fibrose kystique  
MARISE DROUIN, resp. prix Victor-Dumais  
et G.-J.-Laforte

#### Délégués:

STÉPHANE BOILARD  
YVAN TRÉPANIER  
GINO VACHON

### DRUMMOND-ARTHABASKA

PATRICK DESMARAIS, président  
PIERRETTE CYR, v.-p. communications  
SYLVIE BEAULIEU, adjointe à la  
v.-p. communications  
MARIO BÉCHARD, v.-p. formation  
JEANNE SENNEVILLE, adjointe au  
v.-p. formation  
YVON NEVEU, Pl. Fin., secrétaire  
CHANTAL BRIÈRE, trésorière  
MICHEL-DAVID LEFEBVRE, adjoint à la trésorière  
GUILLAUME TARDIF, resp. prix Victor-Dumais  
et G.-J.-Laforte  
DAVID HENRI  
CAMIL NOËL, A.V.C.

#### Délégués:

JERRY JEANSON, A.V.C., Pl. Fin.  
NANCY MCMAHON  
YVES ROCHEFORT, A.V.A., Pl. Fin.  
SERGE ROUSSEAU, A.V.C., Pl. Fin.

### DUPLESSIS

GAÉTAN SIMARD, président  
LYNDA PLANTE, v.-p. communications  
YAN RIVARD, adjoint à la v.-p. communications  
JACQUES CÔTÉ, Pl. Fin., v.-p. formation  
MARTIN GONTHIER, adjoint au v.-p. formation  
ANDRÉ ROSWELL, adjoint au v.-p. formation  
NADIA STUBBERT, secrétaire  
MÉLANIE LEJEUNE, trésorière  
OLIVIER LACOSTE, Pl. Fin.,  
resp. prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

#### Délégués:

ALAIN ARSENAULT, Pl. Fin.  
ARCADE BOUDREAU, A.V.C.  
MICHAEL FARLEY  
MICHEL GIGNAC

### ESTRIE

LORRAINE BEAUMIER, Pl. Fin., présidente  
ERIC BOLDUC, v.-p. communications  
ERICK RAMOS, Pl. Fin., adjoint au  
v.-p. communications  
JEAN GABRIEL HOULE, v.-p. formation  
JEAN-PAUL ALLARD, A.V.A., Pl. Fin., secrétaire  
ALAIN ROY, A.V.C., trésorier

#### Délégués:

FRANCIS GAGNON, A.V.C., Pl. Fin.  
ANDRÉ CHICOINE, A.V.C.  
PHILIPPE FOURNIER  
SIMON LECLERC  
NIKOLL BOULANGER

### GRANDE-MAURICIE

PIERRE ROCHELEAU, président  
LOUIS-CHARLES DUBUC, v.-p. communications  
SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin., v.-p. formation  
DOMINIC LEBLANC, adjoint au v.-p. formation  
MARTIN DAVIDSON, secrétaire  
PIERRE NOURY, A.V.C., trésorier  
ANDRÉ LAVERGNE, Pl. Fin.

#### Délégués:

FRÉDÉRIC BERNARDIN, A.V.C.  
ÉRIC BROCHU  
CHANTAL BRUNELLE  
CLAUDE CHANDONNET  
DOMINIC CÔTÉ  
FRÉDÉRIC DÉSILETS  
JEAN-MICHEL DUBORD, Pl. Fin.  
LUCIE GUILBEAULT  
GAÉTAN HUARD, A.V.A., Pl. Fin.  
YVES JOUBERT, A.V.C.

### HAUTE-YAMASKA

MARCEL CABANA, président  
MIGUEL MONETTE, v.-p. communications  
ÉLIZABETH LANDRY, v.-p. formation

SERGE DUBÉ, A.V.C., adjoint à la v.-p. formation  
JEAN-FRANÇOIS ROBITAILLE, Pl. Fin., secrétaire  
JONATHAN CÔTÉ, adjoint au secrétaire  
PAULINE HÉBERT, A.V.C., trésorière  
STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C.

#### Délégués:

LISE BENOIT, A.V.A., Pl. Fin.

### LANAUDIÈRE

SYLVIE LAROUCHE, A.V.C., Pl. Fin., présidente  
GUYLAINE BOUCHARD, v.-p. communications  
RICHARD DESFOSSÉS, v.-p. formation  
LOUIS-GEORGES PELLETIER, adjoint au  
v.-p. formation  
LOUISE LORANGER, A.V.C., Pl. Fin., secrétaire  
MIMI MARTIN, trésorière  
SUZANNE THIBAUT, resp. fibrose kystique  
ROCH TREMBLAY, resp. prix Victor-Dumais  
et G.-J.-Laforte  
GASTON GUILLEMETTE

#### Délégués:

DANY BERGERON, A.V.A.  
GILLES BERGERON  
LUC BRODEUR, A.V.C.  
ANDRÉ MARCOUX  
MARIO VADNAIS  
JACQUES ZAPPA

### LAURENTIDES

DIANE BERTRAND, Pl. Fin., présidente  
RICHARD FORTIN, v.-p. communications

LOUIS-PHILIPPE LACHAPPELLE-LAJOIE,  
A.V.C., Pl. Fin., v.-p. formation  
JEAN-JACQUES ROY, adjoint au v.-p. formation  
FRANCE STEWART, A.V.C., Pl. Fin., trésorière  
MICHEL DUBÉ, Pl. Fin., resp. fibrose kystique  
NICOLE ROY, A.V.C., resp. prix Victor-Dumais  
et G.-J.-Laforte

JACQUES BRIÈRE  
PIERRE LOCAS, A.V.C.  
PATRICE LORTIE  
GUY RONDOU, A.V.C.

#### Délégués:

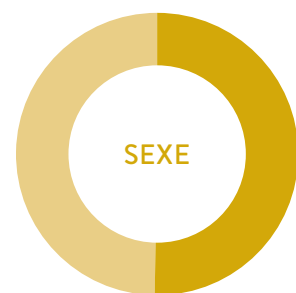
LARRY BATHURST, A.V.A., Pl. Fin.  
MIREILLE BOLDUC, Pl. Fin.  
CHRISTIAN GUAY  
NORMAND LAJOIE  
ERIC LOCAS, A.V.A.  
MARC LOISELLE  
MARIE-JOSÉE PICHÉ  
MANON PICOTTE, A.V.C.  
MARIO RICHARD, A.V.A., Pl. Fin.



# PROFIL DES MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

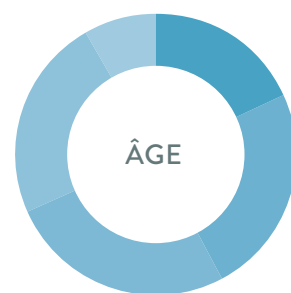
## NOMBRE DE MEMBRES SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE



**FEMME** 16 076 50,4%  
**HOMME** 15 841 49,6%



**FRANÇAIS** 27 622 86,5%  
**ANGLAIS** 4 295 13,5%



**ÂGE**  
Âge moyen : 44 ans

- 30 ANS OU MOINS** 5 841 18,3%
- DE 31 À 40 ANS** 7 646 24,0%
- DE 41 À 50 ANS** 8 346 26,1%
- DE 51 À 60 ANS** 7 449 23,3%
- 61 ANS OU PLUS** 2 632 8,2%

Nombre total de membres : 31 917

## NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE OU CATÉGORIE D'INSCRIPTION\*

DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION	MEMBRES	%
Courtage en épargne collective	22 855	51,3%
Planification financière	4 591	10,3%
Assurance de personnes	12 780	28,7%
Assurance collective de personnes	3 756	8,4%
Courtage en plans de bourses d'études	553	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>44 535</b>	<b>100%</b>

\* Un représentant peut cumuler plusieurs disciplines ou catégories d'inscription.

## NOMBRE DE MEMBRES PAR CUMUL DE DISCIPLINES OU CATÉGORIES D'INSCRIPTION

DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION	MEMBRES	%
Une discipline ou catégorie d'inscription	22 345	70,0%
Deux disciplines ou catégories d'inscription	7 168	22,5%
Trois disciplines ou catégories d'inscription	1 767	5,5%
Quatre disciplines ou catégories d'inscription	632	2,0%
Cinq disciplines ou catégories d'inscription	5	0%
<b>TOTAL</b>	<b>31 917</b>	<b>100%</b>

## NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

SECTION	TOTAL	HOMMES		FEMMES	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%
ABITIBI-EST	220	90	40,9%	130	59,1%
BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES	748	341	45,6%	407	54,4%
BEAUCE-AMIANTE	773	322	41,7%	451	58,3%
DRUMMOND-ARTHABASKA	747	324	43,4%	423	56,6%
DUPLESSIS	125	45	36,0%	80	64,0%
ESTRIE	1 099	502	45,7%	597	54,3%
GRANDE-MAURICIE	984	455	46,2%	529	53,8%
HAUTE-YAMASKA	897	363	40,5%	534	59,5%
LANAUDIÈRE	1 863	811	43,5%	1 052	56,5%
LAURENTIDES	2 052	922	44,9%	1 130	55,1%
LAVAL	2 060	1 057	51,3%	1 003	48,7%
MANICOUAGAN	112	37	33,0%	75	67,0%
MONTRÉAL	6 552	3 782	57,7%	2 770	42,3%
OUTAOUAIS	2 623	1 515	57,8%	1 108	42,2%
QUÉBEC	4 442	2 272	51,1%	2 170	48,9%
RICHELIEU-LONGUEUIL	4 010	1 900	47,4%	2 110	52,6%
RIVIÈRE-DU-LOUP	308	123	39,9%	185	60,1%
ROUYN-NORANDA	235	97	41,3%	138	58,7%
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	981	423	43,1%	558	56,9%
SUD-OUEST-DU-QUÉBEC	1 081	458	42,4%	623	57,6%
N/D	5	2	40,0%	3	60,0%
<b>TOTAL</b>	<b>31 917</b>	<b>15 841</b>	<b>49,6%</b>	<b>16 076</b>	<b>50,4%</b>

# PROFIL DES MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE 2014

## NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA DISCIPLINE OU LA CATÉGORIE D'INSCRIPTION\*

	30 ANS OU MOINS	31 À 40 ANS	41 À 50 ANS	51 À 60 ANS	61 ANS OU PLUS	N/D	TOTAL	ÂGE MOYEN
<b>COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE</b>								
MEMBRES	4 595	5 729	6 068	5 306	1 154	3	22 855	43
%	10,3%	12,9%	13,6%	11,9%	2,6%	0,0%	51,3%	
<b>PLANIFICATION FINANCIÈRE</b>								
MEMBRES	296	959	1 622	1 407	307		4 591	47
%	0,7%	2,2%	3,6%	3,2%	0,7%	0,0%	10,3%	
<b>ASSURANCE DE PERSONNES</b>								
MEMBRES	1 695	2 587	3 104	3 264	2 130		12 780	47
%	3,8%	5,8%	7,0%	7,3%	4,8%	0,0%	28,7%	
<b>ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES</b>								
MEMBRES	109	444	963	1 381	859		3 756	53
%	0,2%	1,0%	2,2%	3,1%	1,9%	0,0%	8,4%	
<b>COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES</b>								
MEMBRES	50	134	161	118	90		553	48
%	0,1%	0,3%	0,4%	0,3%	0,2%	0,0%	1,2%	

\* Un représentant peut être autorisé dans plusieurs disciplines.

# ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## DIFFUSION DE L'INFORMATION

Conformément aux exigences de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Chambre a diffusé sur son site Internet les documents exigés par ce règlement.

## ACCÈS AUX DOCUMENTS

La Chambre a reçu et traité quatre demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels au cours de l'année 2014. Le tableau suivant présente de façon détaillée le traitement des demandes reçues.

TRAITEMENT	NOMBRE
Demandes acceptées en totalité	0
Demandes partiellement acceptées	1
Demandes refusées	0
Documents non détenus par la Chambre	1
Demandes retirées ou fermées par le demandeur	2

Les principaux motifs de refus partiel ont concerné le caractère confidentiel de renseignements relatifs à des négociations et de renseignements commerciaux (art. 20, 23, 24). Aucune décision de la Chambre n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande n'a

fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée.

## ACTIVITÉS CONCERNANT L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Chambre accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels détenus dans le cadre de ses activités. À cet égard, chaque nouvel employé est rencontré afin d'être sensibilisé aux obligations de la Chambre en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'à l'utilisation et au traitement sécuritaire des informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. De plus, au cours de l'année 2014, une formation ayant pour objectif de rappeler l'importance de la protection des renseignements personnels ainsi que les mesures à prendre pour assurer cette protection a été dispensée dans plusieurs départements.

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni en 2014 afin de faire le suivi de nombreux dossiers en cours, notamment celui concernant la nouvelle application informatique de la Chambre.

En 2014, la Chambre a amorcé une mise à jour complète de son inventaire de fichiers de renseignements personnels. Cette mise à jour devrait être complétée au début de 2015.

# PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2014, le conseil d'administration a tenu sept réunions. La présence des administrateurs varie selon le nombre de réunions qui se sont déroulées au cours de leur mandat respectif.

Dany Bergeron	1/1	Daniel Guillemette	6/7	Georges E. Morin	3/3
Louise Charette	3/4	Michel Maheu	3/3	François D. Ramsay	3/3
Anne Côté	3/3	Paulette Legault	3/3	Stéphane Rousseau	6/7
André Di Vita	6/7	Shirley Marquis	4/5	Sophie Vallée	4/4
Lyne Gagné	7/7	Marcel Martin	6/7	Jocelyne Vézina	3/4
Nicole Gauron	7/7	Martine Mercier	6/6		



Imprimé sur du Rolland Enviro100 Offset, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

**CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

300, rue Léo-Pariseau, 26<sup>e</sup> étage, Montréal QC H2X 4B8

[www.chambresf.com](http://www.chambresf.com) | [renseignements@chambresf.com](mailto:renseignements@chambresf.com)

TÉLÉPHONE 514 282-5777

SANS FRAIS 1 800 361-9989

TÉLÉCOPIEUR 514 282-2225

ISBN 978-2-921432-50-4



**Chambre de la  
Sécurité  
Financière**